

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET DES QUESTIONS

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

COMMISSION DES AFFAIRES INTÉRIEURES

**CHARGÉE DES POUVOIRS LOCAUX, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PRÉVENTION, DES CULTES,
DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DU TRANSPORT RÉMUNÉRÉ DE PERSONNES ET
DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE**

COMMISSIE VOOR DE BINNENLANDSE ZAKEN

**BELAST MET DE PLAATSELIJKE BESTUREN, DE VEILIGHEID EN PREVENTIE, DE EREDIENSTEN,
DE ADMINISTRATIEVE VEREENVOUDIGING, HET BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN EN
DE BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP**

RÉUNION DU MARDI 12 JANVIER 2021

VERGADERING VAN DINSDAG 12 JANUARI 2021

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

Voorzitterschap: de heer Guy Vanhengel, voorzitter.

[105]

VRAAG OM UITLEG VAN MEVROUW KHADIJA ZAMOURI

AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TERRITORIALE ONTWIKKELING EN STADSVERNIEUWING, TOERISME, DE PROMOTIE VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL EN BICULTURELE ZAKEN VAN GEWESTELIJK BELANG,

betreffende "het intrafamiliaal geweld tijdens de lockdownperiode".

[107]

DEMANDE D'EXPLICATIONS JOINTE DE MME DELPHINE CHABBERT,

concernant "la résolution visant à mettre en place un dispositif d'alerte spécifique en partenariat avec les officines pharmaceutiques pour les personnes victimes de violences intrafamiliales".

[109]

Mevrouw Khadija Zamouri (Open Vld).- Hier staan we dan: drie vrouwen van de commissie voor Gelijke Kansen en Vrouwenrechten, die om 10 uur start en waar we allen aanwezig zullen zijn.

Tijdens de bijzondere commissie Covid-19, waarvan ik deel uitmaak, kregen we een uiteenzetting van de heer Jamil Araoud, directeur-generaal van Brussel Preventie & Veiligheid (BPV), onder meer over intrafamiliaal geweld tijdens de lockdown. De enorme stijging van het geweld binnen families in onze buurlanden en in België deed de alarmbellen afgaan. Het aantal meldingen verschilt fenomenaal in vergelijking met vorig jaar.

Tijdens de lockdown werden dan ook verschillende werkgroepen opgericht. De interministeriële conferentie (IMC) Vrouwenrechten, een Franstalige werkgroep en een interne Brusselse werkgroep verenigden hun krachten. De Open Vld-fractie steunde afgelopen zomer het voorstel van resolutie om de implementatie van nabijheidsmechanismen, zoals dat van de apotheker als meldpunt, mogelijk te maken. Mevrouw Chabbert zal daar straks nog verder op ingaan.

De analyses van het Brussels Observatorium voor Preventie en voor Veiligheid tonen een duidelijke stijging van het aantal meldingen in de politiestatistieken in de maand april 2020 ten opzichte van april 2019. Nog verontrustender is het feit dat een vierde tot de helft van de slachtoffers minderjarig is. Bij de hulplijn 1712 was er in april 2020 een stijging met maar liefst 65% in vergelijking met het maandgemiddelde in 2019.

[111]

Tijdens de lockdown werd het Centre de prévention des violences conjugales et familiales (CPVCF) overspoeld met vragen en klachten. Uit het rapport van het centrum blijkt dat er geen sprake is van nieuwe situaties van huiselijk geweld. Het gaat om bestaande problemen die tijdens de lockdown ernstiger werden.

Een toename van het geweld en de aanwezigheid van risicofactoren zorgde voor een periode van enorme stress, angst en gevaar voor de slachtoffers. Het ging dus niet per se om nieuw geweld, maar wel om zwaarder geweld in gezinnen die er hoe dan ook al mee te maken hadden. Het rapport bevat ook een aantal aanbevelingen en aandachtspunten, waaronder het belang van regionale opvang en een bestendige slachtofferzorg.

Omdat mijn vraag al van de eerste lockdown dateert, heb ik er een aantal elementen aan toegevoegd.

Uit een rapport dat Statistics Belgium (Statbel) drie weken geleden publiceerde, na een nationaal onderzoek dat liep van maart tot april, blijkt dat 1,2 miljoen mensen van zestien jaar en ouder de voorbije twaalf maanden het slachtoffer werden van huiselijk geweld. Bij 820.000 van hen ging het om structureel geweld, wat betekent dat ze er bijna dagelijks, wekelijks of maandelijks mee te maken kregen.

Op 8 december bleek uit een interview dat jaarlijks 150 gevallen van intrafamiliaal geweld een potentieel dodelijke afloop kennen.

[113]

Daarom heeft de politie middelen nodig om uit de grote hoeveelheid oproepen de ergste situaties te kunnen filteren en te kunnen optreden. Op 8 december pleitte federaal minister van Binnenlandse Zaken Verlinden ervoor om in de politieopleiding meer aandacht te schenken aan deze vorm van geweld. Dat is mooi, maar ondertussen moeten we wel redden wat er te redden valt.

Dankzij de gegevens waarover we nu beschikken, kan ik mijn vragen aanvullen ten opzichte van het begin van de lockdown. Hoe zal het Brussels gewest inspelen op de gegevens die naar boven kwamen in het rapport? Welke rol zal de interne Brusselse taskforce op zich nemen? Zal er coördinatie zijn of worden samengewerkt met andere entiteiten? Hoe zal dat verlopen?

Een grondige ambulante opvolging van bepaalde gezinnen zou het opvangprobleem kunnen oplossen. Hoe wilt u dat aanpakken? In de toekomst zal er meer aandacht worden besteed aan minderjarige slachtoffers, die immers de grootste groep uitmaken. Hoe zal dat tot uiting komen in de praktijk?

Slachtofferdiensten verwachten een toename van de aanvragen, zo staat in het rapport. Hoe zal men al die aanvragen kunnen behandelen? Rapportering blijft nuttig, omdat we zo de evolutie van de toestand in kaart kunnen brengen. Wat is er voortgekomen uit de laatste interministeriële conferentie over partnergeweld en intrafamiliaal geweld?

[115]

Mme Delphine Chabbert (PS). - Je suis ravie de rejoindre cette commission et je souhaite aborder un sujet important, que ma collègue Mme Zamouri vient d'évoquer.

En juin dernier, une résolution visant à mettre en place un dispositif d'alerte en partenariat avec les officines pharmaceutiques pour les personnes victimes de violences intrafamiliales a été votée dans cette commission à l'unanimité. Cette résolution prévoyait qu'au niveau régional, Bruxelles Prévention et sécurité (BPS) coordonne la mise en place du dispositif « Parlez-en à votre pharmacien ». Il s'agissait également de garantir

à tous les Bruxellois la possibilité d'accéder au même dispositif et de disposer des mêmes moyens de protection.

Après le vote de cette résolution en urgence, pour lequel je remercie tous les collègues qui ont soutenu cette démarche, les communes se sont mobilisées. À ma connaissance, c'est à Uccle que la première motion a été votée. Le groupe PS avait fait figure de précurseur en la déposant. Depuis lors, d'autres communes ont suivi le mouvement. À Schaerbeek, une motion a été proposée par une conseillère communale. Le conseil communal ixellois, quant à lui, a demandé au collègue et à la police de collaborer avec BPS pour la mise en place du dispositif - et plus spécialement celle d'une plateforme locale incluant les pharmacies - afin d'établir un plan d'action de lutte contre les violences, mais aussi de favoriser la création de points de contact locaux vers lesquels les personnes peuvent se tourner facilement. Ceux-ci permettraient aux victimes de se signaler en se rendant dans une pharmacie, mais aussi, pourquoi pas, dans un supermarché, une administration, une école.

Nous constatons que certaines communes sont très réactives et créatives face à cette problématique. À Watermael-Boitsfort, le conseil communal a décidé de poursuivre son dispositif d'urgence consistant notamment à rappeler automatiquement les victimes qui se sont signalées au cours de l'année.

[117]

Une attention a été portée au logement de transit destiné aux victimes des violences conjugales et intrafamiliales ainsi qu'à leurs enfants. À Saint-Gilles, les mesures de lutte contre le harcèlement et les agressions sexistes ont été renforcées. Une campagne d'affichage annuelle a pour objectif de faire connaître les numéros d'urgence.

La collaboration entre la zone de police et le centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) du Centre hospitalier universitaire Saint-Pierre (CHU Saint-Pierre) a été anticipée. Koekelberg a également rejoint ces communes largement mobilisées dans la lutte contre les violences intrafamiliales. Peut-être d'autres initiatives m'ont-elles échappé.

Nous nous réjouissons de constater que cette lutte fondamentale mobilise les autorités locales. La formation des professionnels, la mise en réseau des acteurs de terrain et la protection des victimes sont des piliers essentiels à valoriser pour chacune des décisions prises en la matière.

La Région bruxelloise n'est pas en reste : le nouveau plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes confère d'ailleurs un rôle important à Bruxelles Pouvoirs locaux (BPL), equal.brussels et Bruxelles Prévention et sécurité (BPS) dans l'articulation des mesures prises au niveau local.

Où en sont les travaux de BPS au regard du dispositif "Parlez-en à votre pharmacien", qui avait fait l'objet d'une résolution parlementaire en juin dernier ? Quels en sont les retours, les constats et le calendrier ?

S'agissant de l'enquête européenne Gender-based Violence, où en sont BPS et l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) ? Les travaux préparatoires ont-ils débuté comme le calendrier le prévoyait ?

Enfin, pouvez-vous nous en dire davantage sur l'articulation entre la résolution parlementaire, les motions communales et le plan régional à déployer ? Comment ce dernier sera-t-il mis en exécution ?

Je rappelle l'urgence de la situation : nous ne sommes que le 12 janvier et un féminicide a déjà eu lieu. Toutes les associations de terrain nous contactent afin de nous informer de l'aggravation de la situation, qui

devient explosive en raison de la durée du confinement. Votre gouvernement doit faire de cette question une priorité et j'attends vos réponses avec impatience.

[119]

Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI).- Je profite de l'occasion pour féliciter Mme Chabbert pour cette résolution visant à mettre en place un dispositif d'alerte en partenariat avec les officines pharmaceutiques. C'est une excellente initiative pour venir en aide aux femmes victimes de violences intrafamiliales dans cette période de confinement.

La crise sanitaire mondiale et le confinement n'ont pas seulement mis ces violences en exergue, elles les ont exacerbées. En effet, la promiscuité et les difficultés socio-économiques ont confiné les victimes auprès de leurs bourreaux.

Dans sa déclaration de politique régionale, le gouvernement bruxellois s'est fixé comme objectif de mettre à mal toutes les discriminations envers les femmes. Un plan bruxellois ambitieux de lutte contre les violences faites aux femmes, constitué de 50 mesures, sera présenté aujourd'hui en commission de l'égalité des chances. Nous pouvons nous réjouir qu'il s'inspire enfin des recommandations de la convention d'Istanbul, ratifiée par la Belgique le 14 mars 2016, qui consiste à mettre en place des politiques et des mesures pertinentes pour prévenir et combattre toutes les formes de violences faites aux femmes.

Parmi ces mesures figure le dispositif d'alerte qui permet aux victimes de violences intrafamiliales de dénoncer celles-ci en se rendant dans une officine pharmaceutique. Cet outil pourra se révéler très utile durant les prochains confinements, quand tous les dispositifs habituels de signalement seront à nouveau déconnectés.

Les associations qui encadrent des femmes victimes de violences et que j'ai eu l'occasion de rencontrer lors de webinaires soulignent le peu de succès rencontrés par les services d'assistance, pourtant connus des victimes, et la propension de celles-ci à se confier à des proches. Le nouveau plan qui sera présenté aujourd'hui souligne que 49 % des victimes choisissent de se confier à leur famille, 45 % à leurs connaissances et 55 % à leurs collègues.

[121]

Je reste tout de même convaincue de l'importance de ce nouveau dispositif dans le processus de signalement et de soutien aux victimes. Cependant, même si elles apprécient l'objectif, les associations nous signalent que le dispositif reste peu connu des victimes potentielles et des pharmaciens, comme j'ai pu le constater dans plusieurs pharmacies de mon quartier, à Anderlecht, qui n'ont jamais été contactées à ce sujet.

Par ailleurs, les associations soulignent le peu de professionnalisme de certains pharmaciens. Lorsqu'une victime se rend dans une pharmacie pour expliquer sa situation, le pharmacien appelle une association comme pour se "débarrasser" du problème. Peut-être agit-il ainsi par manque d'outils et d'informations.

M. le ministre-président, dans le contexte de crise sanitaire et d'un reconfinement éventuel, avez-vous évalué le début de la mise en œuvre de ce dispositif ? Comptez-vous développer une formation spécifique pour les pharmaciens afin qu'ils puissent accueillir les victimes de manière adéquate ? Quel genre de communication allez-vous organiser pour faire connaître ce dispositif auprès des publics concernés, sans en informer les auteurs de violences ?

[123]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Ik wens in dit nieuwe jaar allereerst veel geluk aan de slachtoffers die we met onze vragen gedenken.

De cijfers zijn duizelingwekkend. In de commissie voor Gelijke Kansen en Vrouwenrechten bespraken we al hoe de lockdown van vorig jaar leidde tot een toename van het huiselijk geweld. Die trend zet zich helaas door. Dat merken niet alleen de experts die kwamen spreken in de bijzondere commissie Covid-19, maar ook de hulpverleners bij Nederlands- en Franstalige hulplijnen, waaronder die voor jongeren en LGTBIQ+'ers. Thuis is niet voor iedereen een veilige plek.

Vrouwen vormen de grootste groep slachtoffers van huiselijk geweld, maar ook mannen krijgen ermee te maken. Voor hen is het een nog groter taboe om erover te praten. Daarnaast zijn er ook de gewelddadige gezinnen, waarin iedereen zowel dader als slachtoffer is. Zij treden bijna nooit naar buiten en zijn dus ook niet terug te vinden in de cijfers. Laten we ook de impact op kinderen en jongeren niet vergeten. Behalve als direct slachtoffer lijden zij vaak ook indirect, als getuige van het geweld tussen hun ouders. Het Brussels Parlement keurde een resolutie goed waarin ervoor werd gepleit een nabijheidssysteem voor meldingen van huiselijk geweld op te richten bij apotheken. Mevrouw Chabbert ging daar al op in.

En dan is er de olifant in de porseleinkast: de feminicide. Vorige week viel er opnieuw een slachtoffer. Voordat er sussend wordt gezegd dat "mannen vermoorden ook erg is", had ik graag gespecificeerd dat vrouwen vaak worden vermoord in een vertrouwde omgeving en dat de berichtgeving dikwijls omfloerst wordt. Daardoor krijgt vrouwenmoord niet de juiste aandacht. Nog al te vaak blijkt een vrouw een object te zijn. Ondertussen is feminicide ook opgenomen in het federale regeerakkoord.

Mevrouw Zamouri zei het al: vaak zijn het geen nieuwe feiten en hebben ze een structureel karakter. Daarom moet er versneld werk worden gemaakt van casuscoördinatie in het Brussels Gewest. Bij casuscoördinatie wordt een netwerk van hulpverleners ingeschakeld om recidive van daders te voorkomen en het slachtoffer goed te kunnen opvolgen. Bij huiselijk geweld wordt nog te weinig overkoepelend gewerkt. Dankzij casuscoördinatie worden politie, justitie en hulpverlening samengebracht.

[125]

Een goede samenwerking van de volledige hulpverleningsketen is niet enkel belangrijk voor de opvolging van daders, maar ook voor slachtoffers en kinderen die getuige zijn van geweld. Ook het interministeriële overleg, waarbij het beleid van verschillende niveaus op elkaar afgestemd kan worden, is zeer belangrijk. Vele organisaties menen immers dat gelijke boodschappen ervoor zorgen dat mensen meer het gevoel hebben gehoord te worden.

Wat is de stand van zaken van casuscoördinatie in het Brussels Gewest?

Wat zijn de meest recente cijfers van meldingen van intrafamiliaal geweld in het Brussels Gewest?

Registreert het gewest meldingen van feminicide al als specifieke categorie nu dit is opgenomen in het federale regeerakkoord?

Heeft het gewest, naast de acties die werden opgezet tijdens de eerste lockdown, nog nieuwe acties opgezet? Kunt u ons een overzicht geven? Dat kan ook schriftelijk, want ik weet dat ik u overval met deze specifieke vraag.

Naast het opzetten van een meldingssysteem bij apotheken vroeg de parlementaire resolutie ook om, in samenwerking met equal.brussels en Brusafe, de bewustmaking inzake intrafamiliaal geweld te verhogen bij de agenten en preventiemedewerkers die actief zijn op het terrein. De goede praktijken zouden via een interne Brusselse werkgroep rond partnergeweld worden bekendgemaakt, gedeeld en doorgegeven aan alle actoren op het gebied van intrafamiliaal geweld. Hoever staat de implementatie daarvan?

Ik sluit mij aan bij de vraag van mevrouw Chabbert over de samenhang van de gewestelijke en de gemeentelijke maatregelen. Hoe verloopt de samenwerking van de organisaties op het terrein die strijden tegen huiselijk geweld?

[127]

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Je rappelle que le système que nous souhaitons mettre en place était un système d'urgence, en ce sens qu'il a été pensé à un moment où l'ensemble des services existants étaient fermés. Nous nous rendions bien compte qu'il fallait que les victimes puissent déposer plainte. Par la suite, nous avons envisagé de pérenniser ce système.

Deux démarches s'imposent. Premièrement, il faut que Bruxelles Prévention et sécurité (BPS) remplisse la mission demandée : à partir du moment où le parlement fait une demande, nous estimons que celle-ci doit être satisfaite. Nous souhaitons disposer d'un retour sur le travail effectué par BPS.

À cet égard, il convient de rappeler des balises importantes. La question de la protection de la vie privée est importante, tout comme celle de la formation des accueillants. L'accueil des victimes est en effet une tâche complexe qui nécessite de l'expérience. Différentes pratiques existent selon les communes, sous la forme de collaborations avec les centres publics d'action sociale (CPAS) ou avec la police. Des échanges ont-ils eu lieu entre BPS et la France, qui a davantage d'expérience vu qu'elle a lancé le projet plus tôt ?

Deuxièmement, s'il est louable d'investir dans de nouveaux projets, il ne faut pas oublier que les services publics doivent être le premier lieu d'accueil des victimes. Pour nous, il est essentiel que le soutien de nouvelles initiatives ne soit pas un motif de désinvestissement dans les services publics.

Des améliorations sont possibles, par exemple au niveau des services de police. La réflexion menée de longue date sur l'accueil des victimes de violences intrafamiliales dans les postes de police doit donc se poursuivre.

[129]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Dans le contexte de confinement généralisé dû à la pandémie, la nécessité de mettre en place un nouveau dispositif d'alerte aux violences intrafamiliales ou aux violences liées au genre s'est fait sentir. L'idée d'une collaboration avec les pharmacies est née à l'étranger, en Flandre, en Wallonie, mais aussi à Bruxelles.

Les communes de Jette, Watermael-Boitsfort, Uccle, Molenbeek-Saint-Jean et Schaerbeek ont pris l'initiative de contacter les officines ainsi que l'Union des pharmaciens de Bruxelles (UPB).

Aujourd'hui, les systèmes mis en place sont d'ampleurs variables et ne sont pas encore tous installés de manière structurelle. Afin que tous les citoyens de la Région puissent au besoin bénéficier de cette aide supplémentaire, BPS a répertorié les relais existants dans les communes et constaté qu'elles ne disposaient pas toutes de services spécialisés en la matière. De ce fait, BPS a contacté l'UPB pour que toutes les communes puissent profiter de la démarche.

Lors de ces échanges, l'UPB a souligné l'intérêt d'intégrer les officines dans un système de relais approprié plus large que la thématique des violences intrafamiliales. En effet, le pharmacien, qui joue un rôle fondamental dans l'aide de proximité aux citoyens, est confronté à bien d'autres situations de détresse, notamment la toxicomanie et la détresse psychologique.

[131]

(verder in het Nederlands)

De politie is eveneens een belangrijke tussenschakel. Er bestaan in de context van de buurtplannen reeds lokaal georganiseerde initiatieven, maar niet specifiek voor gezinsgeweld. Meerdere politiezones hebben specifieke acties ondernomen die gericht zijn tegen gezinsgeweld, met name proactief contact met gekende slachtoffers en bewustmaking. Slachtoffers kunnen ook bij de diensten voor slachtofferhulp van de politie terecht, maar dan moeten ze wel een klacht indienen - en die stap is voor velen te groot.

[133]

(poursuivant en français)

Par l'intermédiaire du Conseil régional de sécurité (Cores), les six zones de police bruxelloises ont également exprimé leur volonté de participer à la réflexion sur un dispositif de signalement des violences intrafamiliales passant par les pharmacies. Elles estiment qu'un tel dispositif doit répondre à certaines conditions : l'approche doit être structurée, les rôles doivent être clairement définis et le dispositif doit couvrir l'ensemble de la Région. Ces exigences sont également partagées par la Région comme étant un préalable au dispositif à mettre en place.

[135]

(verder in het Nederlands)

Bovendien moeten nog een aantal wettelijke implicaties worden verduidelijkt, zoals de gevolgen inzake aansprakelijkheid van een niet-aangifte of een foute aangifte aan de politiediensten. Dat zijn zaken die ook gelden voor de grenzen van het beroepsgeheim. Op aangeven van het parket raadpleegt BPV momenteel ter zake gespecialiseerde magistraten. Deze kwesties moeten ook worden overlopen met de Apothekersvereniging van Brussel (AVB), zodat ook zij dit intern kunnen bespreken.

[137]

(poursuivant en français)

La mise en place d'un dispositif d'alerte par le biais des pharmacies nécessite, d'une part, une sensibilisation de ces derniers et des policiers à la problématique et, d'autre part, leur formation à une orientation adéquate des victimes. Ces aspects devront également être examinés par l'École régionale et intercommunale de police (ERIP) et Brusafe.

[139]

(verder in het Nederlands)

Brussel Preventie en Veiligheid (BPV), dat de coördinatie verzorgt tussen de gewestelijke veiligheidsraad en de Brusselse taskforce rond familiaal geweld, die is opgericht door staatssecretaris Ben Hamou, heeft om het advies van leden en partners gevraagd. Hieruit kan worden afgeleid dat via het gewone waarschuwingssysteem (via apotheken en hulpdiensten) niet aan de behoeften van alle slachtoffers kan worden voldaan. Het is voor hen bijvoorbeeld vaak een probleem om een veilig en vertrouwelijk gesprek te voeren wanneer ze worden opgebeld. Vaak kunnen ze ook niet alleen naar buiten gaan. Dit waarschuwingmechanisme kan daarom slechts een aanvullende oplossing zijn, maar het kan geenszins in de plaats treden van de eerstelijnsdiensten.

De leden van de taskforce die de aanbeveling hebben gedaan om de nummers van de diensten voor slachtofferbegeleiding uit te hangen in de apotheken en ze te vermelden op het kasticket, wijzen op het feit dat een uitbreiding van het aantal initiatieven ook een bron van verwarring kan zijn voor slachtoffers en professionelen. Daarom is het belangrijk te onderzoeken hoe deze overdracht van informatie kan worden omkaderd en toegepast. Voor al deze aspecten werkt BPV nauw samen met equal.brussels.

[141]

(poursuivant en français)

Dans une perspective plus pérenne, Bruxelles Prévention et sécurité (BPS) travaille à l'intégration de ce dispositif dans les projets qu'elle soutient déjà en matière d'amélioration du dépistage, de la prise en charge et de l'orientation des cas de violences intrafamiliales (notamment à travers l'appel à projets aux asbl), cela dans le cadre de l'actuel plan global de sécurité et de prévention (PGSP). Le prochain PGSP pour la période 2021-2024 mettra l'accent sur une approche interdisciplinaire et coordonnée, grâce notamment à la mission transversale de renforcement de l'accompagnement des victimes et des auteurs.

Quant aux travaux préparatoires menés par BPS et l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA) dans le cadre de l'enquête européenne "gender-based violence", ils suivent leur cours afin que cette dernière puisse être entamée au printemps 2021. Le groupe de travail réunissant les partenaires des entités fédérées finançant l'initiative s'est réuni à plusieurs reprises depuis le mois d'octobre afin de finaliser le questionnaire qui sera diffusé en Belgique.

Pour la mise en œuvre du plan bruxellois de lutte contre les violences faites aux femmes, la coordination est assurée par le cabinet de Mme Ben Hamou et le service régional equal.brussels. Une collaboration étroite et continue entre les services d'equal.brussels et BPS permet d'assurer l'intégration des actions pertinentes menées dans le cadre de ce plan global.

[143]

(verder in het Nederlands)

Daarnaast zal het Globaal Veiligheids- en Preventieplan (GVPP) voorzien in een jaarlijks uitvoeringsplan dat gezamenlijk wordt uitgewerkt door BPV en zijn partners. Daarin krijgen de maatregelen uit het GVPP, en bijgevolg ook die met betrekking tot gezinsgeweld, een concrete operationele invulling door middel van projecten en gecoördineerde acties. In het kader van de transversale opdracht om de begeleiding van slachtoffers en daders te versterken, zal er een gemeenschappelijke en gecoördineerde aanpak door de verschillende actoren worden voorgesteld. Dit moet onder meer gebeuren via intersectorale samenwerkingsprojecten rond de opsporing, de opvang en de doorverwijzing van slachtoffers.

[145]

(poursuivant en français)

L'impact de la crise sanitaire et du confinement qu'elle induit sur les différentes problématiques prises en compte dans le plan global de sécurité et de prévention (PGSP), et notamment l'intensification des cas de violences intrafamiliales telle qu'exposée dans le rapport, nous ont conduit à renforcer en première instance les considérations en matière de résilience dans l'élaboration du PGSP 2021-2024 dans son ensemble.

Il s'agit, dans une logique d'approche intégrale, de prendre en compte et de traiter tous les aspects et toutes les circonstances favorisant la manifestation d'une problématique, en ce compris des événements imprévus.

BPS travaille en concertation avec la task force intrabrugeoise sur les violences conjugales et le confinement dans le cadre du travail mené sur l'image de la problématique des violences intrafamiliales.

En matière de violence contre les mineurs, les professionnels de terrain ont confirmé l'importance de l'impact de la crise du Covid-19 sur les publics vulnérables que sont les enfants. La diminution des opportunités de contact entre les professionnels et les enfants (centre psycho-médico-social, en milieu scolaire, etc.) engendre une diminution des possibilités de signalement.

Dans ce cadre, l'Observatoire bruxellois pour la prévention et la sécurité (OBPS) développe actuellement une analyse plus approfondie sur ces types de publics.

[147]

(verder in het Nederlands)

Wat de logistieke problemen betreft die het gevolg zijn van de tweede lockdown, wijzen de gespecialiseerde hulpdiensten op de beperkte beschikbare middelen, zowel financieel als wat personeel betreft. Daardoor konden ze de oproepen niet altijd terdege opvolgen en verliep de dispatching naar verblijfplaatsen met de vereiste psychosociale begeleiding niet perfect.

Om een objectief beeld te krijgen van de toestand, verzamelt en analyseert het Brussels Observatorium voor Preventie en voor Veiligheid op dit moment de cijfers over de hulpdiensten.

[149]

(poursuivant en français)

Enfin, l'Observatoire bruxellois pour la prévention et la sécurité (OBPS) poursuit aussi l'analyse du phénomène des violences intrafamiliales dans sa globalité, en concertation avec les différents acteurs de terrain.

Une mise à jour des données statistiques auprès des acteurs est en cours, dans la continuité du rapport publié en juillet dernier. Les premières conclusions à tirer de cette collecte des données seront disponibles dans les prochaines semaines et communiquées en priorité à la task force intrabrugeoise sur les violences conjugales et le confinement, dont les membres contribuent à cette analyse.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur l'état d'avancement d'un dossier dont les implications techniques, juridiques, humaines et pratiques sont bien plus protéiformes et nécessitent une approche beaucoup plus fine qu'initialement envisagé.

[151]

Mevrouw Khadija Zamouri (Open Vld).- Uit uw gedetailleerde antwoord blijkt dat zowel de structurele als de occasionele geweldplegingen binnen het gezin zijn toegenomen in het Brussels Gewest.

Ik heb nog een bijkomende vraag. Federaal minister van Binnenlandse Zaken Verlinden pleitte in december voor het uitbreiden van de opleidingsonderdelen rond geweld en hulpverlening binnen de politieopleidingen omdat er zo'n fenomenale toename is van intrafamiliaal geweld. Worden daar meer middelen voor uitgetrokken? U zei zelf dat de middelen van het Brussels Gewest ontoereikend zijn om te kunnen inspelen op de toegenomen vraag. Minister Verlinden legde haar verklaring af in een televisieprogramma. Hebt u al contact gehad met haar?

[153]

Mme Delphine Chabbert (PS).- J'acclame la belle unanimité des parlementaires, au-delà des différences entre les partis. Nous avons déjà atteint l'unanimité lors du vote de la résolution et c'est encore le cas aujourd'hui à l'occasion de cette interpellation. Cette unanimité est fondamentale dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes, qui sont des violences structurelles. Il est temps d'agir.

Dans plus de 90 % des cas, les viols sont commis par une personne connue et non par un inconnu qui surgirait de nulle part dans une rue mal éclairée. Les auteurs sont des personnes issues de l'entourage de la victime, voire même très souvent du foyer de celle-ci. Ce qui se passe à l'intérieur des maisons relève de la politique de prévention et de lutte contre ces violences. Le dispositif doit être pérenne.

Je suis bien consciente des difficultés qui existent et qui se révèlent peut-être plus complexes que ce que l'on imaginait initialement. Elles sont d'ordre juridique, technique, ou relèvent de la coordination avec les zones de police et les officines de pharmacie. Cette complexité ne peut en aucun cas dédouaner les services publics et vous dites dans votre réponse que ce n'est pas le cas. Vous annoncez en effet qu'il s'agit d'un dispositif de signalement qui est complémentaire à l'ensemble des autres dispositifs de protection, d'accompagnement et de prévention des violences.

Ces obstacles sont réels et vous semblez mettre tout en place pour les lever. J'ai entièrement confiance en vous et en vos services pour ce faire. Vous pouvez toutefois compter sur ma vigilance pour analyser, évaluer et accompagner la mise en place des dispositifs, afin de trouver des réponses concrètes contre les violences à l'égard des femmes et le féminicide.

[155]

Mme Nicole Bomele Nketo (DéFI).- J'entends qu'il incombe aux communes d'informer les pharmacies. J'interpellerai à ce propos le bourgmestre d'Anderlecht, car un tel dispositif est intéressant. Il est dommage que les communes n'aient pas communiqué à ce sujet.

[157]

Mevrouw Lotte Stoops (Groen).- Het klopt dat alle verschillende initiatieven elkaar moeten aanvullen.

Ik zal u een bijkomende schriftelijke vraag stellen over de casuscoördinatie.

Het is ontzettend belangrijk dat het geweld gemeld wordt. Volgens u wordt de vele hulp beknot door het gebrek aan beschikbare middelen. Dat is pijnlijk om te horen. Zijn er daarvoor dan werkelijk geen extra coronamiddelen te vinden? Een uitbreiding van de meldpunten lijkt me absoluut noodzakelijk.

Bij de politiezone Brussel-Hoofdstad / Elsene bestond er een chatdienst die 24 uur per dag beschikbaar was. Jammer genoeg kreeg dat initiatief te weinig tijd om verder te worden ontwikkeld en uitgebreid. Slachtoffers moeten zich op een eenvoudige en subtiële manier kunnen melden. Geweld komt vaker voor als mensen meer bij elkaar zijn, zoals zeker het geval is tijdens een lockdown. In het algemeen zitten mensen dicht op elkaar tijdens het weekend of 's avonds en dan kan er niet worden gechat met bepaalde diensten. Volgens mij zijn er nog heel wat mogelijkheden die overwogen kunnen worden om de steun uit te breiden.

[159]

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Je constate que vous avez fixé des balises qui correspondent à peu près à celles que nous avons citées et que vous mettez l'ensemble des acteurs autour de la table, en particulier les zones de police, dont l'implication est essentielle.

Nous attendons avec impatience le prochain PGSP et espérons qu'il comportera un chapitre important sur la violence intrafamiliale. Nous aurons encore l'occasion de débattre du sujet.

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Les zones de police ont également constaté un manque de moyens. Nous contacterons la ministre de l'intérieur au sujet de ses déclarations. Nous servirons de courroie de transmission.

- *Les incidents sont clos.*

[165]

INTERPELLATION DE M. VINCENT DE WOLF

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

concernant "les irrégularités constatées dans la gestion comptable et budgétaire de BPS".

[167]

M. Vincent De Wolf (MR).- Dans le cadre du vingt-cinquième cahier de la Cour des comptes, Bruxelles Prévention et sécurité (BPS) a été pointée du doigt par une opinion réservée soulevant de nombreuses irrégularités. La Cour des comptes fait mention d'une sous-évaluation des aménagements réalisés au sein des locaux de BPS pour 1,3 million d'euros, ou encore d'une série de factures d'un montant d'un demi-million d'euros n'ayant pas fait l'objet d'une imputation budgétaire, voire n'ayant même pas été comptabilisé. La Cour indique qu'il en résulte une surévaluation du résultat budgétaire de plus de 900.000 euros et du résultat comptable de plus de 378.000 euros.

Sachant qu'il s'agit d'un organisme créé en 2015, nous sommes en droit de nous poser des questions ! Il n'existe pas de procédure d'inventaire formalisée, impliquant notamment un contrôle physique annuel, un contrôle des entrées et sorties, mais aussi des responsables des fonctions d'enregistrement, de conservation et

de surveillance. Il se pose dès lors un problème de fidélité, de transparence et de fiabilité de la comptabilité et de l'inventaire du patrimoine.

Par ailleurs, il n'existe pas non plus de correspondance avec l'inscription dans les comptes généraux, en l'absence de montant et de lien avec les données comptables, tel qu'un numéro de compte comptable lié à la pièce. Rappelons que la commission spéciale Service d'incendie et d'aide médicale urgente (Siamu) - créée à notre initiative - était fondée sur des situations semblables.

L'organisme est également épinglé pour le non-respect des dispositions des arrêtés de subvention des asbl, communes, zones de police et organismes administratifs. Nous venons de tenir un débat sur le traitement réservé par BPS aux zones de police. Il est étonnant de constater que des subventions sont octroyées en dépit de la réglementation, sans que les déclarations de créances ou les pièces justificatives n'aient été transmises dans les délais.

[169]

On se justifie par des retards et des problèmes d'encodage tardif.

Des problèmes de transparence sur des marchés publics ont été relevés, ainsi que l'absence d'inventaire complet fiable, l'impossibilité d'opérer un contrôle pourtant requis et différents marchés non repris dans le listing. Cela ressemble vraiment à ce que j'avais découvert dans un autre cahier de la Cour des comptes à propos du Service d'incendie et d'aide médicale urgente (Siamu).

Nous avons eu depuis lors des groupes de travail réunissant majorité et opposition sous la présidence de M. Picqué, une commission d'enquête sur le Samusocial et une commission spéciale sur le Siamu. Chaque fois, des problèmes de marchés publics ont été pointés et, la main sur le cœur, on a promis que cela ne se reproduirait plus. C'est inacceptable ! Constatant que les mêmes problèmes persistent, je manque de mots pour m'insurger tellement je trouve cela interpellant et grotesque.

La Cour des comptes pointe aussi des erreurs de classification comptable par rapport au plan comptable légal. Tous ces éléments ne rassurent pas quant à la gestion comptable et budgétaire et s'ajoutent au problème d'élaboration du fonds européen dont j'ai parlé tout à l'heure.

BPS est un organisme public, créé par la Région avec un budget d'un million d'euros la première année et qui a augmenté de manière importante. Cet organisme public doit montrer l'exemple, est chargé de la prévention et de la sécurité, et doit respecter la loi. Il convient donc de prévoir des ajustements dans sa gestion.

Pouvez-vous expliquer cette sous-évaluation portant sur 1,3 million d'euros ? Qu'en est-il des aménagements réalisés en 2017 et 2018 au bénéfice du centre de crise alors que la Cour des comptes révèle un montant non corrigé pour des honoraires d'architecte de l'ordre de 150.000 euros ? Quelle justification a-t-elle été fournie par BPS sur la procédure de comptabilisation des factures ? Est-elle suffisante ?

Rappelons que certaines de ces factures ont été comptabilisées en factures à recevoir mais sans imputation budgétaire et que d'autres n'ont même pas été comptabilisées. Il s'agit de montants comptabilisés supérieurs à 400.000 euros, ce qui jette un voile de suspicion sur les résultats budgétaires et comptables.

Quelles réponses apportez-vous à propos du non-respect des procédures en matière de subventions aux asbl, communes et zones de police ?

[171]

À combien sont évaluées les subventions ainsi octroyées en dehors du respect de la loi et des règlements ?

Qu'en est-il de l'application de l'ordonnance relative à la transparence par BPS, sachant que cet organisme alloue des subventions et perçoit des fonds émanant du pouvoir fédéral ?

[173]

De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).- Ik sluit me aan bij de vragen van de heer De Wolf over Brussel Preventie & Veiligheid (BPV). Die vragen zijn niet nieuw. We vragen al jarenlang om opheldering over de vele miljoenen euro's die naar die instelling gaan, met helaas een mager resultaat. Bijkomend wilde ik vragen of u een korte toelichting kunt geven over de aanwerving van een nieuwe directeur-generaal, die momenteel loopt.

Ook het Fonds voor Europese Toppen is een belangrijk veiligheidsdossier. Het gaat om een aanzienlijk bedrag dat de federale overheid aan het Brussels Gewest geeft en dat niet correct wordt besteed. Al meer dan vijf jaar vraagt de N-VA om daarover duidelijkheid te verschaffen. Het Brussels Parlement wordt fundamentele documenten ontzegd. Het is bijzonder onrustwekkend dat de minister-president blijft weigeren om inhoudelijke vragen te beantwoorden en documenten te bezorgen. Ik blijf erop hameren. Het is immers essentieel dat er klaarheid komt in dit dossier.

Uit de cijfers uit 2018 die ik ontving, blijkt dat het geld niet billijk werd verdeeld over de Brusselse politiezones. De zes zones ontvingen gemiddeld 5.339 euro per personeelslid. De politiezone Brussel-Hoofdstad / Elsene spendeerde 36.830 euro aan de beveiliging van Europese toppen en ontving maar 4.371 euro per personeelslid. De politiezone Zuid spendeerde in 2018 slechts 3.534 euro aan de beveiliging van Europese toppen en ontving 5.350 euro per personeelslid, dus 979 euro meer dan de politiezone Brussel-Hoofdstad / Elsene. U weigert daarover uitleg te verschaffen en het verschil te verklaren.

[175]

We stellen ook vast dat het fonds niet ten volle werd benut. In 2018 ging het om 2,72 miljoen euro die zonder duidelijke bestemming uit het fonds verdween. Tot op heden kregen we geen uitleg over de besteding van dat geld. Vorig jaar ging het om ongeveer hetzelfde bedrag, waarvoor opnieuw geen verklaring werd gegeven. Dat baart me zorgen.

De middelen die wel worden geoormerkt, hebben niets te maken met de internationale uitstraling van Brussel of het veiligheids- en preventiebeleid van dit gewest. Hoe linkt men anders het installeren van drinkfonteinnetjes op openbare toiletten of het uitdelen van vijftienduizend gratis maaltijden aan preventie en veiligheid? Hoe verantwoordt u de financiering van drugscentra of de 828.000 euro voor de versterking van programma's voor sociale cohesie? Vorig jaar werd er opnieuw 828.000 euro uitgegeven, ditmaal voor de financiering van de Brusselse Gewestelijke Huisvestingsmaatschappij (BGHM).

Bij dit soort uitgaven wil ik fundamentele vragen stellen. Het zijn immers uitgaven die Brussel niets bijbrengen inzake veiligheid. We vragen hierover duidelijkheid, maar u weigert die te geven. Ondertussen zijn er aanhoudende klachten over de onvoldoende financiering van de Brusselse politie en andere veiligheidsdiensten. Het zou al een hele stap vooruit zijn mocht u de middelen uit het fonds besteden aan zaken waarvoor ze bedoeld zijn.

Kunt u duidelijkheid verschaffen over dit Fonds voor Europese Toppen? Kunt u alle documenten en verslagen in verband hiermee aan het parlement bezorgen?

De voorzitter.- De minister-president zal, zoals afgesproken, binnen afzienbare tijd in deze commissie duidelijkheid komen verschaffen over de heroriëntering van het Fonds voor Europese Toppen. De conferentie van burgemeesters is daar ook van op de hoogte.

[177]

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Je remercie M. De Wolf d'avoir déposé cette interpellation car, effectivement, la Cour des comptes met en évidence plusieurs éléments qui soulèvent des questions. Ainsi, lors des discussions budgétaires, vous n'aviez pas eu l'occasion d'aborder la question des véhicules de fonction.

M. De Wolf souligne que la Cour des comptes certifie, avec réserve, les comptes de Bruxelles Prévention et sécurité (BPS), du Centre d'informatique pour la Région bruxelloise (CIRB), d'Actiris et de l'Agence du stationnement. Cela n'a rien d'exceptionnel. C'est pour cette raison que nous avons estimé qu'il fallait - comme nous l'avons fait pour le Service d'incendie et d'aide médicale urgente (Siamu) - créer une commission spéciale, et qu'un débat parlementaire suffirait à nous éclairer.

J'insiste sur la question du véhicule de fonction, à laquelle vous n'aviez pas répondu lors du débat sur le budget.

[179]

M. Christophe Magdalijns (DéFI).- Les comptes 2019 ont été réservés. Le rapport de la Cour contient également un état de la situation pour les comptes 2017 et 2018, qui n'ont pas pu être arrêtés par le gouvernement et adoptés au niveau du parlement. Disposez-vous d'informations sur la régularisation de cet arriéré ?

Plusieurs problèmes ont été relevés. Ainsi, certains amortissements sont excessifs, avec une erreur de 1,3 million d'euros, amortis sur cinq ans au lieu de dix. Certaines dépenses sont sous-évaluées. Des imputations budgétaires et comptables sont erronées. L'encours fait l'objet de surévaluations. Les comptes budgétaires et généraux sont parfois difficilement réconciliables. Enfin, l'application bancaire pose problème, de même que la transmission des relevés annuels, par exemple du contrôleur des engagements vers la Cour des comptes.

Tous ces éléments cumulés posent un sérieux problème. À l'analyse, nous sommes confrontés à un souci de capacité de gestion et de mise en œuvre des obligations essentielles qui pèsent sur ce type d'institutions.

Hormis la question des véhicules de fonction, qui doit être résolue de manière transversale pour l'ensemble des organismes publics bruxellois, quelles initiatives avez-vous prises pour relever les capacités des organismes de répondre à ces obligations ? Prévoyez-vous d'autres initiatives en la matière, au moment même où la tête de l'institution doit être renouvelée ?

[181]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- La procédure de recrutement d'un directeur ou d'une directrice général(e) est en cours, sous la houlette de mon collègue Sven Gatz, chargé de la fonction publique.

Historiquement, c'est la première année que Bruxelles Prévention et sécurité (BPS) reçoit des remarques de la Cour des comptes. Comme vous l'avez rappelé, M. Mouhssin - même si ce n'est pas un justificatif en soi -, la Cour des comptes a émis des réserves à l'égard de onze administrations. Il ne faudrait pas que BPS fasse l'objet d'un effet "loupe" et soit considérée comme le mouton noir des administrations.

S'agissant du financement des aménagements réalisés au sein de BPS, je peux vous préciser que la Cour des comptes pointe dans son rapport le calcul des amortissements des frais d'aménagement du bâtiment, et non du financement en tant que tel. Il y a des divergences quant à la durée de l'amortissement : en effet, les amortissements sont des charges non décaissées, qui n'ont aucune incidence sur le compte budgétaire de BPS et, par extension, sur le budget de la Région, mais ils ont un impact sur la comptabilité générale de BPS.

[183]

Il s'agit, dans ce cas, d'une divergence d'interprétation. La Cour des comptes se réfère à une circulaire du 15 novembre 2007, alors que BPS s'est alignée aux prescriptions du service public régional de Bruxelles (SPRB) qui se base sur l'arrêté royal du 10 novembre 2009 fixant le plan comptable applicable à l'État fédéral, aux Communautés, aux Régions et à la Commission communautaire commune, et à la circulaire n° 2 y afférente. BPS a suivi les recommandations de la Cour des comptes : une écriture de correction sera effectuée sur l'exercice 2020 .

Le montant non corrigé de 153.543 euros concerne des frais d'honoraires d'architecte pour 2017 et 2018, pris en charges et non en immobilisations. BPS a suivi les recommandations de la Cour des comptes : une écriture de correction sera effectuée sur l'exercice 2020.

Votre deuxième question porte sur l'exercice 2019, pour lequel toutes les factures reçues et validées dans les délais ont été comptabilisées. Celles qui n'ont pu être imputées sur le budget sont des factures validées tardivement ou pour lesquelles il était trop tard pour demander un dépassement budgétaire. Néanmoins, toutes les factures ont été provisionnées en comptabilité générale.

La Cour des comptes ne fait pas mention d'une absence de comptabilisation dans son rapport concernant l'exercice 2019, elle mentionne uniquement un problème de césure au niveau de la comptabilité budgétaire. Ce problème ne remet nullement en cause la fiabilité des résultats budgétaires et comptables qui ont fait l'objet d'un avis favorable, sans réserve en 2017 et 2018, et avec une réserve en 2019. La Cour des comptes n'a pas manqué de relever les améliorations apportées en 2019 et 2020.

BPS a liquidé les soldes 2018 pour un montant total de 12.463.899 euros, sur la base de pièces complémentaires requises dans le rapport d'activités ou de justificatifs financiers, qui ont été reçues après la date limite. Les délais n'ont pu être respectés en raison - essentiellement - des arrêtés qui prévoyaient des délais trop courts.

[185]

Pour 2020, BPS s'est appliquée à revoir les délais dans les projets d'arrêtés, afin d'être en mesure de respecter les prescrits. Les bénéficiaires, qu'il s'agisse de zones de police, de communes ou d'asbl, n'étant pas responsables de ces retards, BPS n'a pas souhaité les pénaliser. Par ailleurs, la Cour des comptes confirme bien, à la page 32 de son rapport de contrôle, que la liste complète des marchés publics a été publiée sur le site internet de BPS dans les délais prescrits.

Enfin, concernant l'absence d'une base réglementaire relative à l'octroi d'un véhicule de fonction, vous aurez sans doute remarqué en lisant la presse qu'il s'agit d'un problème transversal, puisqu'il concerne l'ensemble des administrations. À BPS, il existe un seul véhicule de fonction, qui est mis à la disposition de la haute fonctionnaire. En coordination avec ce qui se passe dans l'ensemble des administrations, le gouvernement examinera la nécessité de donner force réglementaire à la circulaire concernée pour rencontrer la remarque émise par la Cour des comptes.

Il est vrai que BPS est une petite administration qui réalise ses premiers exercices budgétaires. Si des améliorations doivent être apportées, elles le seront. Si l'équipe doit être renforcée en matière de suivi budgétaire, ce sera fait également.

[187]

M. Vincent De Wolf (MR).- Quand il le souhaite, M. Vervoort sait manier l'art de minimiser et d'arrondir les angles, comme s'il n'y avait aucun problème. Sans surprise, c'est ce qu'il a fait aujourd'hui. Pourtant, de nombreuses questions restent sans réponses, des factures à concurrence de 400.000 euros n'ont pas été comptabilisées et les inventaires ne sont que partiels, notamment sur le plan des investissements. Je n'ai pas non plus reçu de réponse concernant les marchés publics.

Je ne comprends pas que le plus haut responsable politique de la Région puisse trouver normal qu'un organisme d'intérêt public (OIP), créé en 2015 mais devenu fonctionnel en 2017, pour ne commencer à travailler qu'en 2019, dérape aussi franchement sur le plan de la transparence. Ni l'ordonnance transparence, ni la comptabilité normale ne sont respectées. Il ne s'agit pas que d'une question d'interprétation, il y a de réels manquements, des fautes. Je ne comprends pas que vous ne condamnerez pas plus clairement la situation.

Certes, les asbl, les communes et les zones de police n'ont pas à supporter les retards de BPS, mais l'application de l'ordonnance laisse manifestement à désirer. Cela ne doit plus se produire ! Nous resterons attentifs et espérons que le nouveau dirigeant de BPS veillera à éviter ces difficultés.

M. le président.- Comme l'a dit le ministre-président, un renforcement des équipes comptables et budgétaires au sein de l'organisme serait une bonne chose.

[189]

De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).- Ik sluit mij aan bij de fundamentele vragen en betreur het gebrek aan antwoorden.

Uw 'excuus' luidt dat het probleem zich in elke administratie voordoet, maar dat maakt de situatie alleen maar erger. Dat betekent immers dat het probleem groter is dan we al vreesden.

[191]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- J'ai dit que ce n'était pas une excuse. Je mets la situation dans son contexte, ce qui ne revient pas à l'excuser.

[193]

De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).- Akkoord, maar als het probleem zich niet beperkt tot BPV, dan zou u dat juist moeten aansporen om nog meer actie te ondernemen. Het probleem is ook absoluut niet nieuw. De N-VA hamert er al jarenlang op dat er fundamentele problemen opduiken bij verscheidene administraties als ze verantwoording moeten afleggen bij het Rekenhof. Keer op keer uit het Rekenhof fundamentele bezwaren. Ditmaal gaat het om elf administraties, vorig jaar waren het er veertien. Dat zijn er weliswaar drie minder, maar het blijft erg problematisch dat het Rekenhof moet opmerken dat de rekeningen van administraties, overheden en publieke diensten niet kloppen.

De heer De Wolf somde zonet een aantal problemen op. In het verleden deed ik al hetzelfde. Uw antwoord is veel te laconiek. De problemen zullen niet zomaar vanzelf verdwijnen.

Ook wat het Fonds voor Europese Toppen betreft, herhaal ik mijn bezwaren. U legde in eerste instantie alleen verantwoording af aan de Conferentie van Burgemeesters, die geen enkele democratische legitimiteit heeft, en pas nadat wij er herhaaldelijk en jarenlang op aangedrongen hebben, wilt u verantwoording afleggen aan dit parlement.

[195]

De voorzitter.- Het Rekenhof is een instelling die vooral voor het parlement werkt en die, net als in de andere entiteiten van het land, probeert aan te geven welke verbeteringen van het beheer mogelijk zijn. Het Rekenhof doet dat ook met betrekking tot de Brusselse administraties. Als u er de boeken van het Rekenhof over de andere federale entiteiten op naleest, zult u merken dat ook daar de overheid niet altijd even nauwgezet handelt.

[197]

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Là où certains voient des fautes, je vois des erreurs. Là où certains veulent forcer le trait, nous constatons qu'une administration est une structure complexe et qu'elle se met en place. L'année prochaine, nous souhaitons toutefois vraiment que la Cour des comptes confirme sans réserve les comptes de Bruxelles Prévention et sécurité (BPS), comme elle l'avait fait en 2017 et en 2018.

Des pistes intéressantes ont été proposées, à savoir réaliser un contrôle interne et renforcer les équipes. Quant à la question des véhicules de fonction, nous souhaitons vraiment que le problème soit réglé rapidement, sous peine de donner une mauvaise image de la Région. Des articles de presse laissent entendre que des hauts fonctionnaires bénéficient de véhicules auxquels ils n'ont pas droit. Je pense que c'est doublement stigmatisant pour ces fonctionnaires, qui ne sont pas responsables de la situation.

[199]

M. Christophe Magdalijs (DéFI).- J'en profite pour souligner la qualité du travail de la Cour des comptes, qui est là pour nous indiquer où les problèmes se posent et pas nécessairement pour décerner des couronnes et des lauriers.

Il est primordial, dans le cheminement et l'amélioration des choses, d'être extrêmement attentif à la sélection du directeur général, qui sera chargé d'accroître sensiblement les capacités de gestion de cette institution. J'entends qu'il est question d'engager du personnel, mais il faut également améliorer la gestion et garder un œil sur les coûts de gestion de ces institutions.

Une armée de comptables et de contrôleurs internes permettrait indéniablement d'assurer un meilleur fonctionnement, mais il faut maintenir un rapport équilibré entre la gestion et ce qu'on attend que l'institution produise et ait comme impact.

Ce dossier diffère de celui du Siamu, dans la mesure où l'honnêteté et la démarche des dirigeants de BPS ne peuvent être mises en doute à ce stade. À l'époque, les dirigeants du Siamu avaient ostensiblement et volontairement soustrait une part de leurs activités au contrôle interne et au contrôle externe. Ces deux dossiers ne sont donc en rien comparables.

Un travail considérable vous attend, M. le ministre-président, car cette institution et d'autres requièrent une attention toute particulière sur les capacités de gestion, en raison de la complexité et des difficultés inhérentes à celles-ci. Le contrôle interne existe dans les textes et doit dès lors être matérialisé. L'ordonnance organique prévoit tous les éléments de gestion et de contrôle, qu'il faut pouvoir mettre en œuvre.

- *L'incident est clos.*

[105]

VRAAG OM UITLEG VAN DE HEER MATHIAS VANDEN BORRE

AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TERRITORIALE ONTWIKKELING EN STADSVERNIEUWING, TOERISME, DE PROMOTIE VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL EN BICULTURELE ZAKEN VAN GEWESTELIJK BELANG,

betreffende "het verzaken van de regering aan haar wettelijke verplichting inzake het coördineren en verzekeren van de monitoring en de registratie van de criminaliteit in het kader van de coördinatie van de veiligheidsbeleidslijnen".

[107]

De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).- Een jaar geleden stelde ik u in deze commissie een aantal vragen over de gewestelijke aanpak van de strijd tegen drugs. Ik stelde die vragen omdat het aantal geregistreerde gevallen van drugsbezit en -handel elk jaar stijgt.

Volgens het verslag 2016-2017 van het Brussels Observatorium voor Preventie en voor Veiligheid is het aantal geregistreerde gevallen van drugsbezit toegenomen van 2.327 in 2007 tot 6.198 in 2016, een stijging met maar liefst 62,5%. Het aantal geregistreerde gevallen van drugshandel steeg in dezelfde periode met 52,5%.

U antwoordde dat het Brussels Gewest niet bevoegd is voor de drugsbestrijding en dat het een exclusieve bevoegdheid is van het parket en de verschillende politiediensten. U verwees naar het enige initiatief dat het gewest in de strijd tegen drugs neemt, namelijk de organisatie van een risicobeperkende gebruiksruimte, zoals dat zo eufemistisch heet, in 2025.

Wat u zei, is feitelijk onjuist. Sinds de zesde staatshervorming hebt u wel degelijk een aantal belangrijke veiligheidsbevoegdheden. Ik wil dat voor eens en voor altijd duidelijk maken, aangezien u dat zelf weigert te doen. Artikel 14 van de wet van 6 januari 2014 met betrekking tot de zesde staatshervorming stelt dat u ter zake een uitgebreid takenpakket hebt. U weigert echter om die taken ter harte te nemen.

[109]

Artikel 20 van diezelfde wet stelt dat u een geïntegreerd stedelijk veiligheidsbeleid moet verzekeren op het grondgebied van dit gewest. Daarvoor moet u een gewestelijk veiligheidsplan uitwerken alvorens de zonale veiligheidsplannen (ZVP) worden goedgekeurd.

Daartoe kan het bevoegde orgaan van de agglomeratie een gewestelijke veiligheidsraad samenroepen, die bestaat uit het parket van Brussel, de bestuurlijke directeur- coördinator en de gerechtelijke directeur van de federale politie, de voorzitters van de politiecolleges en de korpschefs van de politiezones van het

administratieve arrondissement Brussel-Hoofdstad. Deze gewestelijke veiligheidsraad heeft een Globaal Veiligheids- en Preventieplan (GVPP) dat we, nota bene, dit jaar zullen vernieuwen.

Thema 3 van het huidige plan is "Drugs en verslavingen". Daarin staat als uitdrukkelijke doelstelling dat cannabis en cannabistelers prioritair aangepakt moeten worden door samenwerking met de gemeentebesturen, vastgoedagenschappen, het Office des Propriétaires, energieleveranciers en het parket, evenals door een bestuurlijke aanpak van de georganiseerde misdaad op het gebied van cannabisteelt tot stand te brengen. U dient ook te zorgen voor de middelen om de productieplaatsen te ontmantelen.

Ik kan enkel concluderen dat een van de uitdrukkelijke taken die aan u werd toegewezen, mijnheer de minister-president, het coördineren en het verzekeren van het toezicht en de registratie van criminaliteit is, alsook van het bestrijden van de drugsproblematiek.

Dat toezicht doet u helaas niet. Ik stelde fouten vast in de rapportering. U zegt dat er in 2018 zestien cannabisplantages werden ontdekt en in 2017 twintig. Volgens het rapport 2019 betreffende de positionele criminaliteitsstatistieken voor het gewest werden er respectievelijk in 2017 vierentwintig en in 2018 zeventien cannabisplantages ontdekt.

[111]

Die cijfers kloppen eenvoudigweg niet. Ik heb u dan ook gevraagd om ze te verduidelijken in een schriftelijke vraag, maar dat hebt u geweigerd. Ik heb twee maanden moeten wachten op een antwoord zonder inhoud, waarin u zei dat mijn vraag onontvankelijk was en dat ik ze elders moest stellen. Nochtans valt de kwestie uitdrukkelijk onder uw bevoegdheden.

Daaruit blijkt een totaal gebrek aan transparantie en een misprijzen voor de rol van het parlement. Er is een duidelijke discrepantie tussen de gegevens die uw diensten aanleveren en die van andere diensten. Bovendien bent u wel degelijk bevoegd voor het coördineren en het toezicht op de registratie van de criminaliteit en moet u de gegevens daarover dus kunnen medelen.

Ik kan alleen maar vaststellen dat u zich zes jaar na de zesde staatshervorming nog steeds verschuilt achter inhoudsloze antwoorden om uw bevoegdheden te ontlopen.

Oefent u als minister-president uw wettelijke bevoegdheden uit? Zo ja, waarom zijn er dan zo veel lacunes in uw beleid en waarom is de zesde staatshervorming dan nog steeds niet naar behoren uitgevoerd? Zo niet, welke conclusies trekt u dan uit mijn betoog?

[113]

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- De verschillen tussen de criminaliteitscijfers die eerder werden meegedeeld en de cijfers op de website van de federale politie kunnen op verschillende manieren worden verklaard.

Eerst en vooral is cannabis telen op zich geen misdrijf. Het is wel een strafbaar feit dat een aantal verschillende misdrijven omvat. De Algemene Nationale Gegevensbank (ANG), met een opdeling volgens misdrijf van alle pv's die de politiezones doorgeven, kan op verschillende manieren worden geraadpleegd. Soms is het noodzakelijk om de gegevens te kruisen met gegevens uit andere databanken om een beeld van het strafbaar feit te vormen. Zo moet in het geval van de teelt van cannabisplanten ook de gegevensbank van de Centrale Directie van de Bestrijding van de Zwarte en Georganiseerde Criminaliteit (DJSOC) worden geraadpleegd om het aantal cannabisplanten te bepalen.

In het kader van zijn opdracht om de criminaliteit te registreren en op te volgen, heeft Brussel Preventie & Veiligheid (BPV) een overeenkomst gesloten met de directie Coördinatie en Ondersteuning (DCO) van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest om gedepersonaliseerde gegevens over criminele fenomenen te verkrijgen. De DCO haalt jaarlijks de informatie die voor BPV bestemd is, uit de ANG. De doorgegeven informatie helpt het Brussels Observatorium voor Preventie en Veiligheid (BOPV) bij zijn opdracht de criminaliteit te registreren en, meer in het bijzonder, de fenomenen gedetailleerd in kaart te brengen. Het BOPV kan ook rekenen op de expertise en ondersteuning van de DCO bij de analyses die het uitvoert.

Hoewel de misdaadcijfers op de website van de federale politie afkomstig zijn uit dezelfde gegevensbank - de ANG -, worden ze gesorteerd en gecorrigeerd door de directie Politionele Informatie en ICT-middelen (DRI). Ook al maken de DRI en de DCO gebruik van dezelfde gegevensbank, toch kan de manier waarop de gegevens worden gesorteerd en gecorrigeerd, leiden tot verschillen in het beeld dat van een strafbaar feit wordt gevormd.

[115]

Daarbij komen tot slot nog elementen die specifiek zijn aan het up-to-date houden van de ANG. Zo kunnen de cijfers ook van elkaar verschillen naargelang van de datum waarop ze opgevraagd worden. Laattijdig doorgestuurde pv's of wijzigingen in de nomenclatuur zijn voorbeelden van feiten die de cijfers in de loop van de tijd kunnen beïnvloeden. Die elementen kunnen u helpen om de waargenomen verschillen beter te begrijpen.

[117]

De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).- Ik blijf me afvragen of u en uw diensten wel een correct beeld hebben van de Brusselse situatie. U zegt immers dat er verschillende databanken worden gebruikt, waaronder de Algemene Nationale Gegevensbank (ANG), maar dat niet alle diensten de gegevens op dezelfde manier interpreteren.

Moet er niet voor eenduidigheid worden gezorgd, bijvoorbeeld op het vlak van definiëring en interpretatiewijze? Uw diensten zouden in elk geval voor de eenheid van de data moeten zorgen. Het is immers uw uitdrukkelijke bevoegdheid om correcte gegevens te verzamelen en te coördineren. Uit uw antwoord blijkt dat er nog heel wat misloopt en dat er interpretatieverschillen bestaan. Er is dus nog werk aan de winkel.

Bovendien groeit de Brusselse drugsproblematiek jaar na jaar. Daar wordt te weinig aan gedaan. Ook op dat vlak hebt u als minister-president een belangrijke verantwoordelijkheid, maar we zullen daar later nog op terugkomen.

- *Het incident is gesloten.*

[121]

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MATHIAS VANDEN BORRE

AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TERRITORIALE ONTWIKKELING EN STADSVERNIEUWING, TOERISME, DE PROMOTIE VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL EN BICULTURELE ZAKEN VAN GEWESTELIJK BELANG,

betreffende "de stand van zaken met betrekking tot de aankoopcentrale van Brussel Preventie & Veiligheid".

[127]

De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).- Sinds de zesde staatshervorming heeft de Brusselse regering de opdracht om een fusie van de administratieve diensten van de politiezones aan te moedigen en hen te stimuleren om materiaal aan te kopen via een aankoopcentrale. Krachtens de ordonnantie van 28 mei 2015 worden die opdrachten toegekend aan Brussel Preventie & Veiligheid (BPV).

Begin 2020 vroeg ik in deze commissie naar een stand van zaken met betrekking tot de oprichting van een centrale voor overheidsopdrachten bij BPV die ten dienste zou staan van de politiezones. U verklaarde toen dat die centrale in de loop van 2020 operationeel moest worden. Ondertussen werden de nieuwe personeelsleden opgeleid en liep er een wervingsprocedure voor een verantwoordelijke. Daarnaast gaf de minister-president mee dat een werkgroep de laatste hand legde aan een overeenkomst tussen de politiezones en BPV en dat daar nog met de politiezones over werd vergaderd.

Is de aankoopcentrale ondertussen operationeel? Zo ja, sinds wanneer? Welke aankopen verlopen al gecentraliseerd en voor welke politiezones? Welke voorstellen deden de politiezones al?

Wat zijn de oorzaken van een eventuele nieuwe vertraging? Wanneer zal de centrale dan eindelijk operationeel zijn?

Is er een overeenkomst tussen elke politiezone en BPV? Waar is dat eventueel nog niet het geval? Hoe komt dat?

Wat is de stand van zaken betreffende de oprichting van een elektronisch loket, dat het de politiezones gemakkelijker moet maken om deel te nemen aan aanbestedingen? Wat bracht de studie van het Centrum voor Informatica voor het Brussels Gewest (CIBG) in dat verband aan het licht?

De politiezones willen dat er binnen BPV een speciale eenheid opgericht wordt die aan de politiezones aanbestedingen zou kunnen voorstellen voor de aankoop van gemeenschappelijk materiaal. Wordt daaraan gewerkt?

Maken andere diensten die betrokken zijn bij veiligheid ook gebruik van de aankoopcentrale van BPV? Over welke diensten gaat het en welke verzoeken hebben ze al ingediend?

[129]

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Bij de zesde staatshervorming bepaalde de wetgever dat het Brussels Gewest de politiezones moest stimuleren om voor materiaal een beroep te doen op een aankoopcentrale. Er werd echter niet verduidelijkt van welke centrale de politiezones gebruik moesten maken. Er bestaan namelijk al aankoopcentrales elders in het land. Daarom werd beslist om Brussel Preventie & Veiligheid (BPV) een aankoopcentrale voor de Brusselse politiezones te laten uitbouwen.

Die centrale is sinds enkele maanden operationeel en heeft intussen al meer dan dertig opdrachten uitgeschreven. Een van die opdrachten heeft betrekking op de aankoop van een e-catalogussysteem, waardoor elke politiezone op termijn materiaal zal kunnen aankopen uit een digitale catalogus die verbonden is met BPV. Dat moet tijdsinstaan en een duidelijker overzicht van de lopende aanbestedingen opleveren. Door

collectieve en individuele uitrustingen of ander materiaal via de centrale aan te kopen, kunnen de Brusselse politiezones schaalvoordelen boeken en hun materiaal harmoniseren.

Momenteel leggen BPV en de politiezones samen met de federale politie de laatste hand aan de overeenkomst waarin de rechten en plichten van elke partij worden bepaald. Dat document wordt een van de komende weken ondertekend. Alle Brusselse politiezones werken eraan mee.

BPV heeft extra personeel aangeworven om overheidsopdrachten op te stellen. Die extra medewerkers zijn onder meer al succesvol ingezet om in een moeilijke context stoffen mondkmaskers voor de Brusselaars en de gewestelijke besturen aan te kopen.

De centrale voor overheidsopdrachten werkt voor de politiezones en de diensten van de federale politie die actief zijn in het administratieve arrondissement Brussel-Hoofdstad. Sinds enkele maanden worden er met de hulp van een lid van de aankoopcentrale ook aankopen gedaan voor het gewestelijke centrum voor cyberveiligheid. Het is niet uitgesloten dat het aanbod ook ter beschikking wordt gesteld van andere gewestelijke diensten die werken rond veiligheid in de ruime betekenis van het woord, maar op dit ogenblik zijn daarin geen stappen gezet.

[131]

De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).- Het stemt me enigszins tevreden dat de aankoopcentrale na vijf jaar eindelijk operationeel is.

Zijn de dertig opdrachten waarnaar u verwees min of meer uniform of zijn er grote discrepanties tussen de zes politiezones? Zijn er zones die veel bestellingen hebben gedaan en andere die dat tot nu toe hebben nagelaten?

We kennen de voorgeschiedenis van de bodycams, maar de politie is vragende partij in verband met het geweld waarmee ze te maken krijgt. Coördineert de aankoopcentrale de aanschaf van bodycams?

[133]

De voorzitter.- Ik stel voor dat de minister-president de antwoorden geeft die hij kan geven en de rest schriftelijk beantwoordt.

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- Ik beschik inderdaad niet over alle informatie, maar ik zal de vragen naar Brussel Preventie & Veiligheid (BPV) doorsturen.

De voorzitter.- U mag dus een antwoord verwachten, mijnheer Vanden Borre.

De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).- Dat had ik graag via mail ontvangen als dat kan.

- *Het incident is gesloten.*

[143]

QUESTION ORALE DE M. AHMED MOUHSSIN

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

concernant "l'utilisation d'une application dans la lutte contre le cyberharcèlement".

[145]

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Nous sommes témoins, depuis quelques années, de l'avènement de la technologie au sein de notre vie quotidienne. Cependant, parallèlement à ce phénomène, un autre, plus préoccupant, a pris une place importante dans les rapports technologiques : le cyberharcèlement. Celui-ci connaît un nombre incalculable de types - messages à caractère offensant, messages de haine, diffamation, ragots, photos blessantes, etc. -, qui s'appuient sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour s'attaquer, insulter ou menacer une personne.

La lutte contre le cyberharcèlement, prévue dans l'accord de gouvernement, est l'une des priorités du plan global de sécurité et de prévention (PGSP) 2017-2020. Une attention particulière est par ailleurs donnée, dans l'élaboration du PGSP 2021-2024, aux outils et projets s'inscrivant dans la protection des citoyens et à l'accueil des victimes de cyberharcèlement.

Selon le rapport annuel 2019 de Bruxelles Prévention et sécurité (BPS), un partenariat entre les six zones de police et l'unité régionale de lutte contre la cybercriminalité (Regional Computer Crime Unit, RCCU) de la police judiciaire fédérale de Bruxelles (PJF Bruxelles) a permis de développer un programme destiné à faciliter l'accueil des victimes de cyberattaques. Actuellement en phase test au sein de la police d'Uccle, Watermael-Boitsfort et Auderghem, il pourrait être étendu à l'ensemble des zones. Ce programme destiné aux victimes de cybercriminalité, nommé Cyberaid, a été développé et lancé en 2019 en partenariat entre les six zones de police et la PJF Bruxelles, à la suite du constat que le problème se situait souvent lors du premier contact des victimes avec l'agent de première ligne. Le programme a pour objectif d'aider les agents - ceux-ci n'ayant pas tous la même affinité avec la technologie - à mieux accueillir et guider les victimes lors des plaintes, et à mieux établir le suivi de leurs dossiers par la suite. Ce projet concerne donc les policiers à l'accueil.

[147]

Si cette initiative est à saluer, un problème fréquent face au cyberharcèlement est le défaut de récolte de preuves par la victime, ce qui complique la poursuite de l'auteur du harcèlement.

Pour lutter contre ce problème, une application a été développée par l'Université de Mons, avec le soutien de la ville de Mons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles : Cyber Help. Elle s'adresse aux victimes de cyberharcèlement à l'école. Un simple bouton permet de faire une capture d'écran de la totalité de la conversation avec le harceleur. Un second bouton permet de contacter par courriel la personne de référence du milieu scolaire de la victime. Celle-ci pourra analyser la situation et prendre contact avec la victime, mais aussi mettre sur pied certaines solutions. La capture d'écran peut également servir en cas de procédure judiciaire.

Certaines villes ont décidé d'étudier la possibilité d'étendre le projet à l'ensemble de leur population en vue de lutter plus efficacement contre le cyberharcèlement.

Mon groupe estime que le système offert par l'application Cyber Help est adapté à son temps et au phénomène contre lequel elle lutte et qu'elle permet de faciliter la récolte de preuves par les victimes. Elle constituerait un complément important aux canaux de lutte existants.

Le programme Cyberaid étant un outil destiné aux policiers et le programme Cyber Help étant accessible à tous les citoyens, le fait d'offrir la possibilité à toute victime de sauvegarder des preuves directes de son harcèlement augmenterait l'efficacité de la lutte contre le cyberharcèlement et contribuerait grandement au travail des policiers. Ces deux outils nous semblent très complémentaires.

Il serait intéressant d'étudier la mise en place de l'application Cyber Help pour l'ensemble de la population de la Région.

[149]

Des demandes de la part des communes et des zones de polices de la Région concernant l'application Cyber Help ont-elles été reçues ? Quelles études ont-elles été réalisées concernant l'utilisation de Cyber Help ? Un partenariat avec l'Université de Mons concernant l'usage de cette application a-t-il été envisagé par les administrations bruxelloises ?

Les outils Cyber Help et Cyberaid étant très similaires, pouvez-vous nous éclairer sur leurs liens ? Pourraient-ils être utilisés en complémentarité ?

Quels sont les critères qui permettront d'évaluer le projet Cyberaid avant de l'étendre aux six zones de police locale en Région bruxelloise ? Quelle sera la durée du test de ce projet ?

Des concertations entre BPS et les acteurs de sécurité dans les Régions voisines ont-elles été effectuées ?

Lors de la sixième conférence internationale sur l'observation de la criminalité et l'analyse criminelle organisée par BPS, l'élaboration de normes sur l'observation et l'analyse de la criminalité est apparue comme primordiale. Comment BPS compte-t-elle s'assurer que, sur la base de ces nouveaux outils de lutte contre la cybercriminalité, nous développons des statistiques pour l'ensemble du pays ?

[151]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- La cybersécurité, qu'elle soit liée à l'utilisation de nouvelles technologies ou à la protection des citoyens face au cyberharcèlement, fait l'objet d'une attention particulière de notre gouvernement.

Nous soutenons effectivement l'outil Cyberaid développé par l'unité régionale de lutte contre la cybercriminalité (Regional Computer Crime Unit, RCCU) de la police judiciaire fédérale de Bruxelles en partenariat avec la zone de police Marlow qui couvre les communes d'Uccle, de Watermael-Boitsfort et d'Auderghem.

Cet outil, conçu comme un guide virtuel à destination des services de police, permet d'assister les policiers qui actent les plaintes ayant trait à des infractions commises à l'aide de moyens informatiques. C'est une source pertinente en matière de liens externes à consulter ou à faire consulter par les victimes. L'outil contient, entre autres, une arborescence aidant à la qualification de l'infraction qui est portée à la connaissance des autorités policières.

Son utilisation améliore la rédaction de procès-verbaux pour les infractions liées à toute forme de cybercriminalité, augmente les connaissances en matière de phénomènes infractionnels relatifs à la cybercriminalité et, enfin, facilite l'orientation des victimes vers des aides et assistances externes. Cet outil permet donc d'offrir un meilleur service à la population. L'évaluation de sa mise en œuvre sera communiquée prochainement aux chefs de corps, au directeur coordonnateur, au directeur judiciaire et au parquet. Elle se base sur une analyse réalisée au cours des dix derniers mois et nous espérons pouvoir développer son utilisation aux six zones de police.

L'application Cyber Help vise, quant à elle, directement la population et plus particulièrement un public plus jeune. Elle est le fruit d'un travail réalisé par l'université de Mons, la police judiciaire fédérale, Child Focus et la Fédération Wallonie-Bruxelles qui en assure la promotion et le soutien via son réseau d'établissements scolaires et vers qui je vous renvoie pour plus de détails.

Dans le cadre du prochain plan global de sécurité et de prévention, nous souhaitons renforcer la lutte contre toutes les formes de cybercriminalité. Pour ce faire, l'Observatoire bruxellois pour la prévention et la sécurité (OBPS) entretient des contacts avec différents partenaires, qu'ils soient issus du niveau fédéral, des Régions ou des communes. L'OBPS a également introduit sa candidature auprès du Belgian Cyber Security Coalition.

Enfin, l'OBPS travaille en concertation avec ses partenaires, afin d'améliorer la récolte de données sur les phénomènes de criminalité qui se produisent dans le cyberspace - traditionnellement difficiles à saisir - et d'en garantir la qualité, en s'appuyant sur les normes et standards de la statistique. Mais je vous rappelle que BPS n'a pas d'accès direct aux informations policières et que son impact sur l'amélioration de la qualité des statistiques reste très limité.

[153]

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Je suis heureux d'entendre que Cyberaid évolue dans le bon sens.

Quant à la collecte d'informations et aux normes, j'entends bien que Bruxelles Prévention et sécurité (BPS) ne collecte pas les données, mais l'Observatoire bruxellois pour la prévention et la sécurité (OBPS) a mis en évidence un certain nombre de difficultés. Le fait qu'il participe à un travail d'observation sur ces questions d'analyse avec de nombreuses institutions internationales permet sans doute d'alimenter la réflexion auprès de l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la prévention. C'est dans le cadre de ce rôle de coordination que je posais ma dernière question.

Concernant Cyber Help, j'attendais une réaction plus proactive de votre part. L'outil actuel est destiné aux écoles, mais l'étude réalisée dans d'autres grandes villes en Belgique envisageait d'offrir cet outil à l'ensemble des citoyens. Cette proposition a-t-elle été envisagée à Bruxelles ? Si oui, où le processus en est-il ? Dans le cas contraire, pourriez-vous stimuler les services en mesure de lancer cette réflexion ?

[155]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Ce n'était pas prévu comme tel à la base, mais nous pourrions en effet stimuler ces services. Au démarrage, le champ d'application était beaucoup plus restreint, mais il serait effectivement utile de pouvoir l'étendre. Je transmettrai le message à qui de droit.

- *L'incident est clos.*

[159]

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MATHIAS VANDEN BORRE

AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TERRITORIALE ONTWIKKELING EN STADSVERNIEUWING, TOERISME, DE PROMOTIE VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL EN BICULTURELE ZAKEN VAN GEWESTELIJK BELANG,

betreffende "het prostitutieverbod van de stad Brussel in het kader van de uitbraak van Covid-19".

[161]

De heer Mathias Vanden Borre (N-VA).- Mijn vraag dateert van oktober 2020. Sommige details zijn misschien achterhaald, maar de essentie blijft belangrijk.

Op 29 september 2020 besliste het stadsbestuur van Brussel om prostitutie op straat en in gebouwen onmiddellijk te verbieden om de verdere verspreiding van het coronavirus in te perken. In het kader van de dringende maatregelen die in het voorjaar werden genomen, was op 17 maart 2020 een politieverordening afgekondigd om prostitutie tot 3 april 2020 te verbieden. Die verordening werd een paar keer verlengd tot het einde van de federale maatregelen.

In september 2020 oordeelde de Raad van State echter dat die maatregel in strijd was met artikel 121 van de Nieuwe Gemeentewet en dus niet tot de bevoegdheden van de lokale overheden behoort. De Raad van State stelde dat de federale regering daarvoor bevoegd is, net zoals de Brusselse, als zou blijken dat het om een specifiek Brussels probleem ging. Ik citeer de Raad van State: "À supposer qu'un lien existe entre la prostitution et la recrudescence des cas de coronavirus Covid-19, ce que les pièces du dossier administratif ne corroborent pas, il appartiendrait à l'autorité fédérale de modifier les mesures urgentes qu'elle a déjà adoptées en vue d'en limiter la propagation ou, s'il s'agit d'une situation spécifique à la Région de Bruxelles-Capitale, à l'autorité régionale de modifier les dispositions prises en application de l'article 48 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises."

[165]

Het lijkt hier inderdaad om een specifiek Brussels probleem te gaan, dat in dit gewest helaas al decennialang aansleept. De gemeenten hebben immers verschillende reglementen en benaderingen inzake prostitutie, waardoor ze het fenomeen op verschillende manieren aanpakken. Op die manier blijven onzekere en onveilige situaties bestaan. U erkende het probleem in de vorige regeerperiode, maar zette geen enkele stap om het aan te pakken.

Op 12 oktober 2020 lazen we in de pers dat de burgemeester van Brussel akte nam van de beslissing van de Raad van State. Uw woordvoester liet ook weten dat er geen concrete maatregelen in de pijplijn zaten.

Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest houdt toezicht op de beslissingen van de gemeenten. Waarom kon de stad Brussel tijdens de eerste golf in maart zonder problemen een politieverordening afkondigen die prostitutie tijdelijk verbood?

Wat vindt u van het arrest van de Raad van State en in bijzonder van de verwijzing naar de mogelijkheid van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest om op te treden?

Waarom maakt u als minister-president geen gebruik van de bevoegdheden die u werden toegekend bij de zesde staatshervorming en vaardigt u geen tijdelijk of permanent verbod op prostitutie of straatprostitutie in het gewest uit?

[167]

De heer Rudi Vervoort, minister-president. - Alleen de minister die bevoegd is voor Plaatselijke Besturen, mag namens de gewestelijke overheid de beslissingen van de gemeenten controleren. Hij controleert dus ook de beslissingen die de gemeenten in de huidige federale crisisfase op basis van hun politiebevoegdheid nemen. Tijdens de eerste golf van de coronacrisis afgelopen voorjaar waren de burgemeesters overigens niet verplicht om mij op de hoogte te brengen van de politiebepalingen die ze goedkeurden. Ik nodig u dus uit om de minister van Plaatselijke Besturen vragen te stellen over de controle die het gewest als toezichhoudende overheid op de beslissingen van de gemeenten uitoefent.

U vraagt me ook wat ik vind van het arrest dat de Raad van State op 9 oktober 2020 velde over het beroep van enkele burgers tegen het politiebepaling dat de burgemeester van Brussel had uitgevaardigd om prostitutie te verbieden. Ik heb er kennis van genomen, maar het is niet mijn gewoonte om commentaar te leveren op arresten en gerechtelijke uitspraken van hoven en rechtbanken. U bent trouwens duidelijk niet goed ingelicht, want op 26 oktober 2020 keurde ik een politiebepaling goed waardoor er enkele strikte maatregelen op het Brusselse grondgebied werden opgelegd. Ik was trouwens de eerste die dergelijke maatregelen nam tijdens de tweede golf in ons land.

Een van die maatregelen was een prostitutieverbod. De federale overheid nam vervolgens haar verantwoordelijkheid door op 1 november een besluit goed te keuren waarin de meeste politie maatregelen die ik een week eerder al had uitgevaardigd, werden overgenomen. Om verwarring en een verkeerde interpretatie van de geldende normen door de burgers en politiediensten te vermijden, heb ik uiteindelijk beslist om het Brusselse politiebepaling aan te passen aan het ministerieel besluit van 1 november 2020. Daarin wordt bepaald dat wie een niet-medisch contactberoep uitoefent, de deuren moest sluiten.

[169]

Sommige commentatoren in het noorden van het land gingen er ten onrechte van uit dat ik prostitutie op het Brusselse grondgebied toeliet. Dat is uiteraard niet zo, want het verbod is vastgelegd in het ministerieel besluit van de minister van Binnenlandse Zaken. Het hoeft dus niet meer door een lager beleidsniveau te worden geregeld.

[171]

De heer Mathias Vanden Borre (N-VA). - U zegt dat ik me tot de minister van Plaatselijke Besturen moet richten, maar u bent natuurlijk de regeringsleider. De regering spreekt in principe uit één mond. U zou perfect op de hoogte moeten zijn van die beslissingen en er vanuit uw veiligheidsbevoegdheden commentaar op kunnen geven en controle over kunnen uitoefenen. Op dat vlak ben ik het dus niet met u eens.

Het arrest van de Raad van State maakt duidelijk dat u als minister-president de bevoegdheid hebt om het Brusselse prostitutieprobleem voor eens en voor altijd in te dammen. Ik heb u al meermaals opgeroepen om in te grijpen, want de gemeenten doen het niet. Ook na de coronacrisis moet u het probleem aanpakken.

U zegt dat u als eerste hebt ingegrepen, maar dat valt natuurlijk te verklaren door het feit dat u een aantal bevoegdheden hebt die andere gewesten niet hebben. U klopt zichzelf op de borst, maar de mogelijkheid om in te grijpen hebt u te danken aan de zesde staatshervorming.

Ik leid eruit af dat u meer kunt doen dan u altijd beweert. U verschuilt zich telkens achter de gemeenten of andere overheden, maar nu blijkt dat u wel belangrijke veiligheidsbeslissingen kunt nemen. Doe dat voortaan dan ook! Werk een gecoördineerd prostitutieplan uit!

- *Het incident is gesloten.*

[177]

QUESTION ORALE DE M. JONATHAN DE PATOUL

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

concernant "la fusion des zones de police bruxelloises".

[179]

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Même si j'ai posé ma question il y a quelque temps, elle reste d'actualité.

Le rapport des formateurs Paul Magnette et Alexander De Croo nous apprenait alors que le nouveau gouvernement fédéral entendait actualiser la norme de financement des zones de police, c'est-à-dire la norme KUL, en réformant les dotations fédérales dont elles disposent et les moyens de prévention fédéraux "pour faire place à un système de financement objectif et transparent qui favorisera en outre la taille optimale des zones de police".

S'il faut se réjouir que le nouveau gouvernement prévoie un refinancement de la police, ce dernier point semble toutefois ouvrir la voie à une possible fusion des zones de police bruxelloises alors que les arguments en faveur du maintien de la structure actuelle ne manquent pas. Ceux-ci ont été particulièrement mis en évidence dans une étude de l'Université de Gand qui indique que la Région bruxelloise présente un taux de criminalité égal ou inférieur aux autres grandes villes belges, dont la plupart ont fusionné leurs zones.

Par ailleurs, aucun des acteurs de terrain interrogés dans le cadre de cette étude ne perçoit la fusion comme porteuse d'une valeur ajoutée au niveau logistique ou économique. En ce sens, une étude de Belfius indique que la zone de police d'Anvers, qui a pourtant connu une fusion, a disposé d'une dotation de 194,3 millions d'euros pour sa police, contre 162,53 millions d'euros pour la Région bruxelloise en 2018.

Ainsi, les arguments d'efficacité ne m'apparaissent pas audibles. Ce projet de fusion cache une volonté politique. En effet, porté depuis plusieurs années déjà par certains partis néerlandophones comme le CD&V et la N-VA, il vise à augmenter l'emprise de la Flandre sur Bruxelles, puisqu'une zone unique offrirait à la Région-Communauté une représentation minimale garantie au conseil de police.

[181]

Face à l'éventualité d'une fusion des zones de police bruxelloises dictée par l'autorité fédérale consécutivement à une modification de la norme KUL, pouvez-vous clarifier la position du gouvernement bruxellois sur le maintien des six zones de police actuelles ? De quels moyens dispose-t-il pour s'opposer à une éventuelle fusion imposée par le niveau fédéral ?

La Région bruxelloise travaille-t-elle à un plan d'action visant à améliorer la collaboration entre les six zones de police existantes ?

[185]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- En raison des compétences qui lui ont été attribuées par la sixième réforme de l'État, le gouvernement bruxellois, plus que les autres gouvernements régionaux, s'implique directement dans les questions de prévention et de sécurité. C'est dans cet esprit qu'il a doublé le montant des moyens consacrés à la sécurité que l'État fédéral lui alloue chaque année. Nos six zones de police en sont les premières bénéficiaires.

La meilleure réponse à cette volonté de fusion, ce sont les initiatives prises par le gouvernement pour améliorer l'efficacité et la collaboration entre les six zones. Les exemples sont multiples, à commencer par la création de Bruxelles Prévention et sécurité (BPS), seule administration régionale du pays à être chargée des politiques de sécurité et de prévention. Elle fonctionne comme un catalyseur des politiques et de la gestion de moyens au profit de l'ensemble des zones.

Les résultats sont déjà palpables, avec l'élaboration du plan global de sécurité et de prévention (PGSP) chargé de coordonner et de financer les projets et actions sur le territoire bruxellois. Cet outil, qui n'existe dans aucune autre Région, permet de mettre en commun la réflexion stratégique et de rassembler les acteurs afin de définir une stratégie commune. Ensuite, il revient évidemment à chacun de mettre en œuvre ce qui aura été décidé. C'est ma lecture personnelle de cette sixième réforme. Certains essaient de lui faire dire ce qu'elle ne dit pas en laissant croire que la Région bruxelloise pourrait être un acteur opérationnel en matière de prévention et de sécurité, ce qui n'est évidemment pas le cas.

L'inauguration du Centre de crise régional bruxellois et l'ouverture prochaine du centre de communication sont encore deux autres exemples qui ne trouvent pas d'équivalent dans le pays. Vous avez vu quelques images du centre de crise. C'est sans doute le centre belge le plus moderne. Il rassemble des services, dont les forces de police, qui participent à la gestion des crises et il a déjà livré des résultats très satisfaisants.

[187]

Une autre particularité bruxelloise est le Centre pour la cybersécurité Belgique (CCB), qui réunit la police fédérale et Bruxelles Prévention et sécurité (BPS). Il offre aux zones de police bruxelloises une capacité et une expertise qui n'existent dans aucune autre Région.

À un niveau plus politique, mentionnons également le Conseil régional de sécurité (Cores) qui réunit les six chefs de corps et les bourgmestres. Cette instance démontre toute son utilité dans la gestion de la crise sanitaire et l'a fait par le passé dans le cadre des attentats. Là aussi, nous avons pu démontrer notre capacité de travailler de façon coordonnée.

Le développement de ces initiatives montre qu'à Bruxelles, la mise en commun des moyens et des idées permet d'atteindre un niveau de qualité sans équivalent, tout en garantissant un travail de proximité essentiel que seules nos six zones de police peuvent assurer. C'est donc sur la base de ce schéma que nous fonctionnons.

Il reste, certes, du chemin à parcourir pour améliorer et renforcer la coordination entre les différents acteurs. Nous nous engageons clairement sur cette voie et nous n'avons pas l'intention de nous arrêter. Le temps parviendra à faire évoluer les esprits aussi, si nécessaire.

[189]

M. Jonathan de Patoul (DéFI).- Je me félicite de votre réponse, qui me semble assez déterminée. Merci d'avoir rappelé les efforts que la Région fait en faveur de sa police et son niveau de qualité sans équivalent. D'où l'intérêt de conserver les six zones de police. Il est important de le rappeler de temps à autre.

- *L'incident est clos.*

[195]

QUESTION ORALE DE M. JAMAL IKAZBAN

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

concernant "la possibilité de limiter la circulation des VLC sous licences flamande et wallonne sur le territoire bruxellois".

[197]

M. Jamal Ikazban (PS).- Le 18 décembre 2020, la cour d'appel du tribunal de l'entreprise devait se prononcer dans le procès en référé qui a débuté le 11 septembre dernier et qui oppose le secteur des taxis à Uber et à certains de ses chauffeurs. Sa décision devrait finalement être rendue ce 15 janvier.

Je rappelle qu'Uber a largement profité d'un flou juridique qu'offre l'article 17 de l'ordonnance du 27 avril 1995 relative aux services de taxi et aux services de véhicules de location avec chauffeur (VLC) pour faire du taxi sans être contraint de respecter les règles très strictes auxquelles sont soumis les taxis en temps normal.

Le secteur des taxis avait perdu entre 20 et 30 % de son chiffre d'affaires, et cette concurrence injuste et déloyale se poursuit comme jamais en temps de Covid-19. Les taxis, désormais pris en tenaille entre Uber et la pandémie, ont perdu entre 70 et 80 % de leur chiffre d'affaires. Le deuxième confinement risque de leur porter le coup de grâce si nous ne réagissons pas.

Un petit rappel historique s'impose : la plate-forme américaine avait débarqué avec UberPop sur le territoire bruxellois, en se targuant de faire de l'économie collaborative. Après une condamnation en justice, Uber avait lancé UberX en prétextant ne plus collaborer qu'avec ceux qui ont des licences de limousines, alors que c'était toujours un service de taxi qui était rendu, avec un tarif horokilométrique (avec taximètre virtuel) et des tarifs forfaitaires pour certaines courses, sans mentionner la règle de minimum 90 euros pour trois heures comme le stipule l'ordonnance. En outre, cette dernière impose que le contrat de minimum trois heures et de 90 euros soit décidé à l'avance avec le client.

C'est cette disposition qui distingue clairement les taxis des VLC, du point de vue de la catégorie de services offerts. UberX prétextait faire rouler des chauffeurs de VLC un minimum de trois heures tout en allouant différentes courses sous couvert du même contrat-cadre. Ensuite, la plate-forme a lancé UberBlack.

Puis, il y a eu le lancement de l'asbl, d'abord de droit néerlandais et ensuite de droit belge, Belgian Platform Rider Association (PRA), dont l'objet était d'améliorer la mobilité, la gestion et la qualité de l'air.

[199]

Il est finalement apparu que cette structure ne servait qu'à contourner la loi et à prétendre qu'Uber offrait un service de limousines, et non de taxis, alors que la règle de 90 euros pour trois heures n'est pas respectée.

Avec plus de 90 % de véhicules de location avec chauffeur (VLC) lancés après l'arrivée d'Uber, le secteur bruxellois du taxi, aujourd'hui à l'agonie, est en droit de s'inquiéter.

Cela fait des années que la Région de Bruxelles-Capitale est congestionnée et polluée par des véhicules venant de toutes les Régions du pays, et notamment par la présence sur son territoire de nombreux VLC roulant pour Uber sous licences flamande et wallonne, de manière totalement illégale. Dans ce cadre, je note que la Région flamande a pris un décret selon lequel seuls les VLC roulant sous licence flamande ont un accès à son territoire.

Vous connaissez mon combat pour que le secteur du taxi bruxellois obtienne justice dans cette affaire qui l'oppose à la plate-forme américaine Uber. Nous avons tous à l'esprit la phrase de Pascal Smet déclarant, il y a deux ans, alors qu'il était ministre de la Mobilité : "Uber semble respecter la lettre de la loi de 1995, mais pas l'esprit de cette loi", qui entend distinguer les services de location de véhicules avec chauffeurs des services de taxi.

Je dénonce depuis de nombreuses années la présence des VLC qui roulent sous licences flamande et wallonne sur le territoire bruxellois. Par ailleurs, je vous sais, M. le ministre-président, sensible à cette question de droit et de justice pour un secteur exsangue, mais qui reste au service de toute la population, tout en étant un formidable ambassadeur pour l'image de notre région-capitale.

Aussi, envisagez-vous de limiter l'activité des VLC roulant sous licences flamande et wallonne à Bruxelles ? Si oui, selon quelles modalités et quel agenda ?

[201]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Comme la Région flamande l'a fait, nous avons également l'intention de limiter l'accès au territoire bruxellois à certaines catégories de véhicules. Comme mentionné dans la déclaration de politique générale, dans le cadre de la réforme globale du secteur du transport rémunéré de personnes, "la Région mettra tout en œuvre pour mettre fin aux activités d'opérateurs sous autorisations ou licences flamande ou wallonne actifs sur le territoire bruxellois".

Cette limitation sera prévue dans le nouveau cadre législatif, dont les modalités ne sont pas encore totalement définies. Le législateur peut en effet limiter les activités sur son territoire par un exploitant autorisé dans une autre Région, pour autant que la mesure soit justifiée par la nécessité d'imposer des règles plus strictes afin d'atteindre un objectif légitime.

Comme vous le savez, le décret flamand a fait l'objet de recours introduits par plusieurs exploitants dont l'autorisation avait été retirée. Nous attendons dès lors la décision du Conseil d'État, qui doit se prononcer dans un délai relativement court, pour en intégrer les éléments dans notre projet d'ordonnance.

Concernant le calendrier, les groupes de travail intercabineaux ont débuté leurs travaux. Cette question reste une priorité pour les prochains mois.

[203]

M. Jamal Ikazban (PS).- Sur la question de la limitation de l'accès au territoire bruxellois des concurrents illégaux des taxis, la déclaration de politique générale est effectivement limpide.

Je ne vais pas m'engouffrer aujourd'hui dans les aspects juridiques. Des décisions de justice que j'espère positives, confirmant cette illégalité, sont attendues pour vendredi. À ce moment-là, je ne pourrai que recommander d'intensifier les contrôles face à ces véhicules qui prennent le travail des taxis sans se soumettre aux mêmes règles.

J'entends que cela reste pour vous une priorité. J'espère que nous pourrons avancer sur cette question dans un délai raisonnable.

- *L'incident est clos.*

[209]

QUESTION ORALE DE M. GEOFFROY COOMANS DE BRACHÈNE

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

concernant "l'évaluation de l'interdiction de la vente de protoxyde d'azote comme gaz hilarant en Région bruxelloise".

[211]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Je souhaiterais parler du protoxyde d'azote et de l'évaluation de son interdiction en tant que gaz hilarant en Région bruxelloise.

Depuis le 1er avril 2020, la vente et la consommation de protoxyde d'azote sont prohibées en Région bruxelloise. Quelques mois plus tard, il semble difficile de tirer un premier bilan de cette interdiction en raison du confinement et de la limitation des contacts sociaux. Dans l'espace public, on constate toutefois la présence de nombreuses capsules dans certains lieux discrets.

L'usage premier de ce produit à des fins médicales, dans des bonbonnes de crème chantilly ou d'air sec pour les ordinateurs, est aujourd'hui essentiellement détourné par certains jeunes qui en consomment par inhalation pour ses effets hilarants ou euphorisants.

Ce détournement à des fins festives peut cependant avoir des conséquences graves sur la santé à court et à long termes. La consommation de protoxyde d'azote peut notamment exposer les usagers à des risques d'asphyxie, de brûlures, de vomissements, de perte de connaissance ainsi qu'à des troubles neurologiques et du rythme cardiaque.

Six mois après l'entrée en vigueur de cette interdiction, quel est le bilan de cette mesure ? Vos services ont-ils constaté une baisse significative des ventes de capsules de protoxyde d'azote ? Dans l'espace public, vos services tels que Bruxelles Propreté et Bruxelles Environnement ont-ils observé une diminution notable de la présence de ces capsules ? Sachant que la vente de capsules est toujours aussi aisée sur l'internet, n'y a-t-il

pas simplement un report dans les modes d'acquisition du protoxyde d'azote ? Combien de personnes ont-elles été sanctionnées depuis le 1er avril pour vente, consommation ou détention de protoxyde d'azote ?

Depuis l'interdiction, vos services ont-ils lancé une campagne visant à informer certains publics cibles de la dangerosité du protoxyde d'azote et des risques encourus pour la santé et l'environnement ainsi que des montants des amendes auxquels ils s'exposent ? Dans la négative, des campagnes sont-elles planifiées prochainement ?

Des budgets spécifiques ont-ils été alloués au suivi de ces mesures d'interdiction ?

[213]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Après six mois d'interdiction de consommation dans l'espace public, les services de police estiment qu'il est encore trop tôt pour tirer des conclusions pertinentes. De plus, la découverte de déchets résultant de l'utilisation de ce gaz ne fait l'objet d'aucun recensement dans les banques de données policières.

Comme je l'ai dit précédemment, notre administration responsable des questions de sécurité ne peut aucunement influencer sur la gestion de ces banques de données et elle ne dispose pas non plus d'un accès direct à ces informations.

Par ailleurs, les zones de police ne disposent pas non plus de chiffres permettant d'étayer les ventes de capsules de protoxyde d'azote. Si celles-ci diminuent, cela pourrait être lié à la fermeture des commerces non essentiels depuis le début de la crise sanitaire.

Les seules statistiques actuellement disponibles concernent les sanctions administratives communales (SAC) qui couvrent la période du 1er avril à la fin novembre 2020. Les chiffres qui nous ont été communiqués par les services du directeur-coordonnateur administratif font état de 178 sanctions administratives. Deux faits peuvent être considérés comme marquants. Le premier concerne une centaine de cartouches retrouvées dans un véhicule en avril dernier, et le second, un stock de 185 cartouches découvert dans un véhicule en juin. Dans les deux cas, il s'agissait clairement de capsules destinées à la revente.

Je vous rejoins sur l'utilité d'une campagne de sensibilisation qui pourra être envisagée dans le cadre du prochain plan global de sécurité et de prévention (PGSP), au titre de la mesure 3.4, "Organiser des campagnes de communication et de prévention liées à la thématique, ainsi que développer et renforcer la sensibilisation des consommateurs", de la thématique "Drogues et assuétudes".

[215]

M. Geoffroy Coomans de Brachène (MR).- Je comprends bien qu'il est difficile, surtout dans le contexte actuel, de répondre à cette question. Je sais qu'il y a d'autres priorités en ce moment, mais il s'agit bien ici d'une sorte de drogue, d'un accès tellement aisé qu'elle est considérée comme un objet de consommation courante.

Nous devons donc nous montrer particulièrement prudents. Nous retrouvons en effet cette drogue dans les mains de jeunes adultes, voire de grands enfants, à peine adolescents.

Avec le décrochage scolaire et les effets pervers du couvre-feu, une partie de la population pourrait être tentée par ces petites capsules. Elles peuvent sembler anodines pour beaucoup puisqu'elles ressemblent à un jouet.

J'espère que nous resterons vigilants et je ne manquerai pas de revenir sur cette question d'ici quelques mois.

- *L'incident est clos.*

[219]

DEMANDE D'EXPLICATIONS DE M. AHMED MOUHSSIN

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

concernant "un plan d'urgence et d'intervention en cas d'un éventuel black-out électrique en Région de Bruxelles-Capitale".

[221]

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Pardonnez-moi, M. le ministre-président, je vais me montrer dur pour être à la hauteur de ce que l'opposition attend d'un parlementaire !

"Sur la vaste place du Procès, devant le ministère de l'air, la foule commençait à s'amasser. Privés à la fois de métro, d'autobus, de taxis, de travail, de journaux, de radio, les Parisiens, désorientés, cherchaient des nouvelles. Ils devinaient confusément, sans la connaître encore, toute l'étendue du désastre et se rapprochaient de l'autorité. Bourgeois, ouvriers, fonctionnaires, commerçants se trouvaient solidaires dans le malheur. (...) La menace d'un grand malheur les disposait à oublier pour l'instant leurs petits ennuis."

Dans cet extrait du roman "Ravage" édité en 1943, son auteur, René Barjavel, nous décrit une vision apocalyptique : l'effondrement brutal de la civilisation à la suite d'une panne de courant électrique globale.

Nos sociétés sont depuis de nombreuses années dépendantes de l'électricité et les hommes ont désormais conscience des désastres qui seraient causés si nous étions confrontés à un black-out généralisé. Nous pouvons parler de black-out lorsqu'un territoire ou une partie importante de ce dernier connaît subitement une panne de courant due à un déséquilibre entre la consommation énergétique de la population et la production de cette même énergie.

Bien que la vision de René Barjavel soit fictive, ce type d'événement n'est pas inexistant à l'échelle globale. Durant le XXe siècle, de nombreux black-out à grande échelle ont eu lieu dans le monde.

En 2003, divers événements peuvent également être relevés. D'abord, une panne spectaculaire a eu lieu en août 2003 dans le nord des États-Unis et le sud du Canada, qui a privé d'électricité plus de 50 millions de personnes durant deux jours. À New York et Ottawa, la police a fait état de nombreuses scènes de pillage, enregistrant morts et blessés. La panne a provoqué des mouvements de masse, des gens quittant leurs lieux de travail et ne trouvant ni métros ni trains en état de fonctionner. Les télécommunications ainsi que les secteurs bancaire et financier ont été au point mort, et d'importants stocks alimentaires, notamment laitiers, ont dû être détruits. Plus près de nous, en août 2003, à Londres, un black-out électrique d'une durée d'une heure a mis hors service 60 % des transports en commun de la ville et mis en difficulté quelque 500.000 navetteurs à l'heure de pointe, sous la canicule.

[223]

En 2006, dix millions d'habitants, dans divers pays européens dont la Belgique, ont subi, pendant une demi-heure, les conséquences d'une erreur commise par une entreprise d'énergie électrique allemande. En 2007, à Barcelone, 283.000 habitants ont été privés d'électricité durant trois jours. Et plus récemment, en Argentine, une forte vague de chaleur a entraîné l'utilisation massive de l'air conditionné, qui a provoqué, à son tour, une longue coupure de courant pendant les fêtes de fin d'année.

Dans une étude parue en 2014, le Bureau fédéral du plan a calculé qu'une panne électrique d'une heure sur le sol belge, durant une journée de travail classique, coûterait 120 millions d'euros. Il ressort également de cette étude qu'à la suite d'un black-out généralisé, les deux Régions du pays les plus touchées seraient Anvers et la Région de Bruxelles-Capitale.

Les coupures d'électricité à travers le monde occasionnent souvent des dégâts majeurs à la suite de l'arrêt des infrastructures et peuvent être la cause d'accidents, voire de décès. Le Centre de crise national (NCCN) accorde de l'importance au sujet. En juin 2019, il a participé à l'atelier "Le black-out de longue durée : gestion des conséquences, priorisation des besoins et méthodologies de planification", organisé par le Haut-commissariat à la protection nationale du gouvernement luxembourgeois.

M. le ministre-président, vous savez à quel point je suis attentif aux planifications d'urgence. Je vous ai déjà interpellé plusieurs fois à ce sujet. Le 9 octobre dernier, nous avons interpellé la haute fonctionnaire de l'arrondissement de Bruxelles auprès de Bruxelles Prévention et Sécurité chargée de la cellule de crise provinciale pour l'agglomération bruxelloise, Mme Viviane Scholliers Ndaya. Quelle ne fut pas ma surprise quand celle-ci a répondu : "On peut vivre un black-out électrique demain. Y-a-t-il un plan black-out électrique ? Je devrais en faire un, je n'en ai pas".

[225]

Ces situations fréquentes prouvent l'importance de leur prévision. Elles doivent pouvoir être réglées rapidement, étant donné le coût et le danger sociétal qu'elles représentent. Nous devons également être prêts à y faire face dans notre Région.

Comme l'indique l'arrêté royal du 22 mai 2019 dans son chapitre 2, les autorités compétentes sont responsables de la planification d'urgence sur leur territoire respectif. L'article 48 de la loi spéciale relative aux institutions bruxelloises du 12 janvier 1989 stipule également que le gouvernement attribue à un haut fonctionnaire qu'il désigne - sur l'avis conforme du gouvernement fédéral - certaines de ces missions, en particulier celles relatives à la sécurité civile et à l'élaboration des plans relatifs aux situations d'urgence, et à l'exclusion de celles relatives au maintien de l'ordre, à la coordination de la sécurité et à l'harmonisation des règlements communaux de police.

Dès lors, l'absence d'un plan d'urgence pour la Région de Bruxelles-Capitale en cas de situation grave telle que celle d'un black-out électrique généralisé nous semble assez inquiétante et critique.

Notre gouvernement s'est engagé à confirmer le rôle de coordination des politiques de prévention et de sécurité de Bruxelles Prévention et sécurité (BPS) et à poursuivre la mise en place des outils qu'il développe. Dans ce cadre, étant donné votre mission d'étroite collaboration avec la haute fonctionnaire de l'arrondissement de Bruxelles afin de veiller sur l'ordre public et la sécurité des Bruxellois, j'aimerais quelques éclaircissements.

Comment la concertation entre le gouvernement bruxellois et la haute fonctionnaire s'organise-t-elle à propos de la planification d'urgence pour Bruxelles ? Si un désaccord est constaté, quelle procédure est-elle mise en place pour procéder à un arbitrage ?

Quels sont les dispositifs mis en place par BPS ou les autres services régionaux afin de pallier l'absence de plan en cas de panne électrique généralisée ? Si aucune mesure n'a été prise, pourriez-vous nous expliquer pourquoi ?

Les exercices sont un élément essentiel de la planification d'urgence. Quels types d'exercices relatif à un éventuel panne électrique généralisée sont-ils prévus ou organisés ? Comment et par qui la coordination de ces exercices est-elle organisée ?

En cas de panne électrique généralisée, les organismes essentiels en temps de crise devraient disposer de plans d'urgence internes (PUI). Comment ceux-ci sont-ils élaborés et comment s'assure-t-on que l'ensemble des organismes bruxellois essentiels en temps de crise, comme le siège du gouvernement, les infrastructures communales et les infrastructures de transport, notamment celles de la STIB, disposent bien de tels plans ?

Quel serait l'impact financier d'un black-out électrique pour la Région de Bruxelles-Capitale ? Avez-vous réalisé une estimation ?

[227]

M. le président.- La VRT diffuse actuellement une série de politique-fiction, "Black-Out", qui se déroule en Belgique, et notamment à Bruxelles.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- La fiction a parfois anticipé la réalité, comme le démontrent les Boeings qui se sont encastrés dans les tours à New York, ou la pandémie actuelle. J'en suis d'autant plus inquiet.

[233]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Bien qu'étant un agent régional, la haute fonctionnaire exerce sous sa seule et entière responsabilité les compétences concernant la sécurité civile et l'élaboration des plans relatifs aux situations d'urgence. Je n'exerce aucune compétence en ce domaine et ne dispose d'aucune autorité de tutelle sur ces matières. C'est pourquoi je lui ai adressé vos questions. Elle m'a donné les réponses suivantes.

La haute fonctionnaire exerce des compétences de gouverneur de province, notamment celles relatives à la sécurité civile, en toute autonomie et sous sa seule responsabilité. Ses missions concrètes sont fixées notamment par la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ; l'arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et à la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal et provincial et au rôle des bourgmestres et des gouverneurs de province en cas d'événements et de situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national ; ainsi que l'arrêté royal du 18 mai 2020 portant fixation du plan d'urgence national relatif à l'approche d'une prise d'otage terroriste ou d'un attentat terroriste.

En tant que représentante de l'autorité fédérale déconcentrée, elle exerce ses missions sous l'autorité du ministre de l'intérieur. À ce titre, elle est tenue d'appuyer les demandes émanant du service public fédéral Intérieur (SPF Intérieur), en particulier celles transmises par le Centre de crise national (NCCN), a fortiori lorsqu'une phase fédérale de gestion de crise est déclenchée.

Elle reste évidemment, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, en contact et dialogue permanent avec les différents partenaires sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, tant au niveau de l'agglomération qu'au niveau local. La gestion fédérale de la crise du Covid-19 a bien démontré, à cet égard, l'importance du maintien de contacts étroits avec l'ensemble de ceux-ci. À ce titre, le ministre-président en est un partenaire privilégié.

Si l'urgence qualifie une situation où il s'agit d'intervenir rapidement pour sauver des vies humaines ou éviter la destruction de biens - attentat, accident de train, incendie dans un tunnel... -, la crise désigne une situation de perte de repères par rapport à ce qui est connu, y compris par rapport aux plans eux-mêmes.

[237]

À ce titre, s'agissant de risques de crises systémiques, telles qu'un black-out, il faut se garder d'être rassuré par la simple existence d'un plan.

Un plan particulier d'urgence et d'intervention est en effet l'aboutissement de tout un processus d'information, d'analyse, de rencontres, de visites, de débats et de synthèse entre les gestionnaires de crise des différentes disciplines que sont les pompiers, les secours médicaux, la police locale et fédérale, la protection civile, la défense, etc.

Un plan rédigé en chambre est rassurant sur le papier, jusqu'à ce qu'il prouve sa parfaite inefficacité en situation réelle car personne ne se l'est approprié et car, déconnecté de la réalité, il n'est en fait pas appropriable. En phase de crise, surtout de longue durée, ce plan particulier n'est d'ailleurs qu'un point de départ, indispensable, certes, mais à appliquer selon les circonstances par des professionnels compétents et entraînés.

Dès lors, que ce soit pour la planification ou pour la gestion de crise, l'essentiel n'est pas mesurable par l'existence ou l'absence d'un plan. Le fait que les acteurs se connaissent et développent des interactions de bonne qualité ainsi qu'un respect de la pluridisciplinarité sont déterminants. Ce concept, auquel la haute fonctionnaire de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale tient, est apprécié par tous les partenaires bruxellois.

Ces notions de processus et d'application selon les circonstances expliquent pourquoi il n'est pas possible d'accélérer la réalisation de plans en les commandant sur étagère, car ils doivent émaner des acteurs eux-mêmes. Or ceux-ci, comme vous le savez, disposent de moyens extrêmement limités, à la fois en personnel et en temps.

Outre le risque de black-out que vous soulignez, il se peut que des scénarios extrêmes mais jugés aujourd'hui non plausibles surviennent dans le futur. La pandémie actuelle sonne d'ailleurs comme un rappel. De surcroît, qui aurait cru au scénario de Fukushima, à savoir un tremblement de terre suivi d'un tsunami ? Qui pense au risque de chute de météorite, certes peu probable, mais aux conséquences encore plus dévastatrices qu'un black-out ? Qui imagine aujourd'hui un dysfonctionnement des milliers de thermostats connectés installés à Bruxelles, résultant en autant d'incendies simultanés ? Ou à un freinage brusque de 1.000 véhicules sur le ring de Bruxelles à la suite d'une attaque informatique ?

Pour cette raison, la haute fonctionnaire dispose d'un plan général d'urgence et d'intervention (PGUI).

[239]

Comme elle l'a souligné lors de son intervention, ne pas disposer d'un plan particulier - ce qui ne signifie pas ne pas avoir de processus - n'empêche pas de gérer une crise. Cette position est, par ailleurs, partagée par bon nombre d'experts en gestion de crise. Face aux risques systémiques qui nous attendent, et en se référant aux acteurs de terrain et aux travaux de recherche dans le domaine, la haute fonctionnaire privilégie dès lors une approche visant non pas à maîtriser l'ensemble des risques potentiels, mais à se préparer à l'inconnu.

Enfin, la haute fonctionnaire dispose de procédures internes qui complètent le PGUI, en y abordant notamment la question du processus de décision ou celle des signaux faibles.

Par ailleurs, l'arrêté royal du 22 mai 2019 stipule, dans son article 3 § 2, que les autorités compétentes - en l'occurrence, la haute fonctionnaire et les dix-neuf bourgmestres - ont, entre autres tâches, d'organiser des exercices multidisciplinaires de manière régulière et au moins une fois par an, pour tester la planification d'urgence existante, déterminer les modalités et la fréquence, établir un calendrier d'exercices et l'intégrer dans la plate-forme nationale de sécurité. Elles doivent également évaluer les exercices et les situations réelles d'urgence et adapter la planification d'urgence existante en fonction.

Toujours dans un souci de rationalisation des moyens, le choix et l'organisation des exercices sont déterminés en cellule de sécurité, en accord avec les disciplines, de manière à répondre simultanément aux besoins de divers partenaires. Ainsi, la haute fonctionnaire et ses services ont déjà organisé des exercices de simulation dits "sur table", inspirés de scénarios de terrorisme, en collaboration avec Infrabel. L'exercice "juncEX" simulait un incident ferroviaire à hauteur de la gare Centrale, impliquant 600 personnes, tandis que l'exercice "Eddy" s'inscrivait dans le cadre des préparatifs du départ du Tour de France à Bruxelles.

La haute fonctionnaire et ses services assistent également, tant comme évaluateurs qu'observateurs, à des exercices communaux, dans d'autres provinces ainsi qu'à l'étranger. De plus, un exercice multidisciplinaire grandeur nature, dénommé "HALex", simulant un accident dans un tunnel routier, devait être organisé, conjointement avec Bruxelles Mobilité, dans la nuit du 20 au 21 novembre dernier. Il n'a cependant pas pu être organisé dans le contexte de la crise sanitaire.

[241]

Un exercice européen d'une durée d'une semaine, prévu lui aussi depuis plusieurs mois à Bruxelles, en collaboration avec la Commission européenne, doit permettre de se familiariser avec les processus de coopération internationale en cas d'événement catastrophique de grande ampleur, comme un black-out. Ces exercices sont reportés à plus tard en 2021.

Les plans internes d'urgence sont des documents élaborés par une entreprise ou une institution. Ils permettent de réagir de la manière la plus adéquate possible à une situation d'urgence qui apparaît au sein de cette entreprise ou de cette institution ou qui surgit au niveau externe, mais dans laquelle l'entreprise ou l'institution est impliquée.

Il existe une obligation d'établir des plans internes d'urgence pour les entreprises ou activités qui relèvent de la réglementation concernant les risques dits Seveso et les risques nucléaires.

Il est cependant également opportun de promouvoir l'établissement de plans internes d'urgence pour les entreprises ou institutions qui sont considérées comme étant à risque sur la base d'une analyse des risques effectuée par la cellule communale de sécurité et sur la base, le cas échéant, de législations spécifiques qui imposeraient aux exploitants de ces entreprises ou institutions des obligations en matière de sécurité.

À titre d'exemple, la STIB dispose d'un tel plan, de même que les hôpitaux, sous forme de plans d'urgence hospitaliers (PUH) incluant un important volet technique qui comprend les pannes d'énergie. Les organismes d'intérêt vitaux comme Vivaqua disposent eux aussi de plans.

En outre, face à de tels risques systémiques, chaque foyer est invité à élaborer son propre plan d'urgence, comme le souligne le site info-risques.be, développé par le NCCN.

Enfin, en 2019, la haute fonctionnaire a commencé avec les disciplines un travail d'analyse de la problématique des pannes des systèmes d'information, intimement liée à celle du black-out. Ce travail a également dû être interrompu à la suite de la crise actuelle.

Il n'entre pas dans les compétences de la haute fonctionnaire de mesurer ce type d'impact. En outre, elle ne dispose pas des ressources pour valider ces chiffres.

[243]

Néanmoins, à sa connaissance, les chiffres que vous citez sont les seuls chiffres officiels pour la Belgique. Comme vous avez pu le lire dans l'étude, le montant estimé pour la Région bruxelloise est de 15 millions d'euros pour une heure d'interruption lors d'une journée d'hiver.

Comme le mentionne le document de travail du Bureau fédéral du Plan (BFP), l'évaluation des dommages n'augmente pas linéairement avec la durée. Le projet européen Blackout Simulator évalue quant à lui ces coûts à 216 millions d'euros par 24 h, selon les hypothèses qui lui sont propres.

Il est à noter que, d'une part, ces chiffres englobent de manière très large des conséquences qui sont hors du champ de contrôle des disciplines de secours - activités financières, industrie, construction - et, d'autre part, qu'ils ne tiennent compte que des dommages à l'économie et non, par exemple, des conséquences socio-économiques, sur la santé ou en termes d'accidents. Enfin, nous ne connaissons aucune étude qui prenne en compte les conséquences d'un black-out de longue durée.

En conclusion, nous partageons votre souhait d'une résilience globale de la Région face à un risque systémique tel qu'une panne d'énergie. Nous l'avons vu, cette résilience n'est que très partiellement l'affaire d'un plan détaillé qui coordonnerait les cinq disciplines de secours et d'intervention.

Cette résilience appelle dès lors un effort coordonné de l'ensemble des intervenants, qui commence par une prise de conscience, suivie d'une évaluation des vulnérabilités, et qui incite à une planification intelligente - éviter, par exemple, que deux entreprises ne comptent sur le même groupe électrogène - et à un esprit de solidarité.

Voilà ce que je pouvais répondre, au nom de la haute fonctionnaire.

[105]

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Vous remercieriez la haute fonctionnaire pour sa réponse extrêmement complète, mais au demeurant insatisfaisante. En effet, si j'avais posé une question sur un plan pandémie en 2018, j'aurais obtenu à peu près la même réponse, ce qui aurait semblé choquant aujourd'hui. La réponse indique que des exercices sont prévus dans le cadre d'un plan tunnel, parce que nous avons eu des problèmes avec nos tunnels, et dans le cadre d'un plan métro et terrorisme, parce que nous avons eu un problème de terrorisme dans notre métro.

Ne serait-il pas possible d'inverser et d'anticiper, c'est-à-dire de concevoir les plans et les exercices avant que les catastrophes ne nous tombent dessus ? Dans la réponse de la haute fonctionnaire, je n'ai entendu aucune anticipation.

À aucun moment, je n'ai dit qu'il fallait un plan figé. Je rejoins la haute fonctionnaire quand elle qualifie le plan de point de départ. Le problème est que s'il n'y a pas de point de départ, on ne part jamais et on ignore où l'on va. De mon point de vue, la question du point de départ est essentielle.

Je vous interpellerais ultérieurement de manière plus précise sur la question de la collaboration plus large entre la haute fonctionnaire, les services de BPS et vous-même.

À plusieurs reprises, la haute fonctionnaire évoque un manque de moyens. Je suppose qu'il s'agit d'un manque de moyens humains. Certaines clarifications s'imposent.

La Flandre est très sensible à la question du black-out électrique, comme nous l'a dit M. Vanhengel. Je souhaiterais que la même attention soit portée à cette question à Bruxelles. Je ne manquerai pas de revenir sur le sujet après avoir relu la réponse de Mme Scholliers Ndaya.

M. le président.- Je propose à notre secrétaire de commission d'envoyer le rapport des questions et des réponses à Mme Scholliers Ndaya pour qu'elle puisse prendre connaissance du débat d'idées que nous avons eu ce matin.

- *L'incident est clos.*

[109]

QUESTION ORALE DE M. JAMAL IKAZBAN

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

concernant "la violation par Uber de l'ordonnance bruxelloise en continuant à rouler avec le pictogramme lumineux "taxi"".

[111]

M. Jamal Ikazban (PS).- En juillet 2020, je vous interrogeais sur la volonté manifeste de la part de chauffeurs Uber de semer la confusion en roulant pour la plate-forme américaine tout en arborant très distinctement le pictogramme lumineux "taxi" sur le rebord de la vitre intérieure de leur véhicule. Cette situation, qui s'apparente à une usurpation d'identité, voire à de la publicité mensongère, est bien connue et régulièrement dénoncée sans que la violation des textes de la législation bruxelloise ne prenne fin et sans que les contrevenants ne soient sanctionnés.

La crise sanitaire que nous subissons ne nous permet pas de ramener la sérénité dans le secteur des taxis en nous attaquant à ces méthodes de bandits qui l'affectent tout entier.

De nombreuses dispositions sont mises à mal par cette situation qui reste impunie. Il en est ainsi de l'article 32 de l'ordonnance du 27 avril 1995 relative aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur, selon lequel la dénomination "taxi" et tout vocable rappelant ce mot ainsi que leur usage commercial sont exclusivement réservés aux exploitants de services de taxis disposant d'une autorisation d'exploiter. Par ailleurs, il est interdit aux exploitants de services de location de voitures avec chauffeur de faire, en faveur de ceux-ci, de la publicité sous la dénomination "taxi" ou sous un vocable rappelant ce mot.

Ces méthodes transgressent également l'article 88 de l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 29 mars 2007 selon lequel les véhicules affectés à l'exploitation d'un service de location de voitures avec chauffeur ne peuvent porter aucun signe extérieur ou intérieur caractérisant un service de taxis, tels que taximètre, dispositif répéteur lumineux et mentions.

Des sanctions sont même prévues en cas d'infraction constatée par les douze contrôleurs de taxis et limousines de l'administration, dont le cadre des tâches de contrôle ont été renforcées et détaillées. Si, durant le confinement, ils ont été relégués à d'autres tâches, le déconfinement - jusqu'à la décision de cet automne de reconfiner - leur a normalement permis d'effectuer les tâches de contrôle qui leur sont dévolues.

Quant aux stewards régionaux, ils ont aussi la possibilité de signaler systématiquement à l'administration tous les problèmes constatés sur le terrain, qu'il s'agisse de l'utilisation des enseignes "taxi" par Uber ou de l'installation de ces concurrents sans foi ni loi sur les emplacements réservés aux taxis.

Bruxelles Mobilité a par ailleurs rédigé un cahier spécial des charges permettant la mise en place d'un outil informatique centralisé destiné, entre autres, à assurer un meilleur suivi des infractions et à renforcer les actions de contrôle.

Dès lors, je voudrais me faire l'écho de la détresse d'un secteur en souffrance en vous demandant si, depuis cet été, les agents de Bruxelles Mobilité chargés de contrôler les taxis et limousines ont finalement effectué un travail sérieux sur l'utilisation du pictogramme lumineux "taxi" par Uber. Des sanctions et procès-verbaux ont-ils été dressés ?

Qu'en est-il de la mise en place de l'outil informatique centralisé renforçant les actions de contrôle et permettant un meilleur suivi des infractions ?

Il était question de rappeler à Bruxelles Mobilité le rôle des stewards comme lanceurs d'alerte par rapport aux infractions qu'ils pouvaient constater sur le terrain. Quels ont été les échanges sur cette question ?

[113]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Début juillet, les contrôleurs de mon administration ont constaté l'utilisation de dispositifs lumineux Uber sur une dizaine de limousines. Un procès-verbal a été dressé à l'encontre d'une limousine provenant de la Région flamande. Depuis lors, les contrôleurs n'ont plus constaté la présence de ce type de dispositif.

La mise en place de l'outil informatique auquel vous faites référence est toujours à l'étude. Il sera développé dans le courant de cette année, avec l'objectif de faciliter les contrôles sur le terrain.

Les stewards de mon administration ont effectivement pour mission de rapporter les informations relevées sur le terrain, en les faisant remonter à leur hiérarchie par le biais de rapports rédigés à la suite de leurs activités. Ils ont également pour mission d'adresser des rappels à l'ordre concernant les infractions à la réglementation en vigueur, en invitant les chauffeurs à se mettre en ordre et en signalant ces manquements aux services contentieux et de contrôle de mon administration.

[115]

M. Jamal Ikazban (PS).- Je constate que des procès-verbaux ont été dressés.

Si je fais cette remarque aujourd'hui, c'est parce que les pictogrammes Uber, mais aussi taxi, sont malheureusement réapparus après avoir disparu pendant un certain temps. Nous sommes donc face à une publicité trompeuse et mensongère.

Je me réjouis de la prochaine mise en place de l'outil informatique de suivi des infractions. Je ne peux qu'insister sur l'importance des contrôles et d'un signalement régulier par les stewards des difficultés rencontrées par le secteur des taxis.

Pour le sérieux de notre Région, il est non seulement important de soutenir le secteur des taxis, mais aussi de faire respecter la législation en vigueur

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Je ferai passer le message.

- *L'incident est clos.*